

---

# Conférence du désarmement

1<sup>er</sup> septembre 2011

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille deux cent trente-sixième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2011, à 15 h 15

*Président:* M. Rodolfo Reyes ..... (Cuba)

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je déclare ouverte la 1236<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme indiqué tout à l'heure, nous allons commencer l'examen et la négociation du texte du rapport. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit, je ne ferai que l'appliquer. Je demande aux délégations qui prennent la parole de proposer les modifications qu'elles jugent nécessaires. Je vous rappelle que vous devez préciser si vous proposez un ajout, une modification ou une suppression, et que les propositions doivent être soumises par écrit. C'est très important, car c'est là la seule façon de garantir que les propositions sont reproduites telles qu'elles ont été présentées par les délégations. Je vous rappelle également que les propositions, dont il sera donné lecture en séance, doivent être soumises au secrétariat.

Le document que vous avez tous reçu a été distribué officiellement le 24 août. Il renferme le contenu des discussions qui se sont tenues à la Conférence jusqu'au 10 août 2011, date à laquelle le document a été achevé et soumis pour édition.

Le projet de rapport énumère les documents qui ont été soumis par les délégations jusqu'à cette date. Il va sans dire que le secrétariat apportera les modifications nécessaires et apportera les éléments de forme requis qui ne figurent pas dans le document.

Le secrétariat tient à nous rappeler quelques aspects très importants, à savoir que nous examinerons le document paragraphe par paragraphe, que toutes les propositions de modifications doivent, comme je l'ai dit, être soumises par écrit, et que les modifications rédactionnelles seront apportées par le secrétariat.

J'appelle votre attention sur la première partie du document, qui commence par l'introduction et, en l'occurrence, par le paragraphe 1. Y a-t-il des questions concernant ce paragraphe? Je ne dirai pas *ad referendum*, car il est évident que, comme dans toute négociation multilatérale, les paragraphes seront adoptés provisoirement, ou *ad referendum*, comme c'est toujours le cas, et que leur adoption ne sera pas définitive tant qu'un accord n'aura pas été trouvé sur l'ensemble du document. Toutefois, par souci de gain de temps, je n'emploierai pas cette expression pour chaque paragraphe. Passons donc à l'adoption de chaque paragraphe. Y a-t-il des observations concernant le paragraphe 1? Très bien, je considère donc que le paragraphe 1 est adopté.

Passons donc à la deuxième partie, qui concerne l'organisation des travaux de la Conférence. Le paragraphe 2 renferme des renseignements concernant les dates des séances de 2011. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le secrétariat ajoutera le nombre définitif de séances plénières. Y a-t-il des observations au sujet du paragraphe 2? Il est adopté.

Passons au paragraphe 3. Le nombre total de séances plénières sera précisé en temps voulu. Y a-t-il des observations concernant le paragraphe 3? Il est adopté.

Et y a-t-il des observations concernant le paragraphe 4? Il est adopté.

Nous passons au paragraphe 5.

**M. Laassel** (Maroc): Merci Monsieur le Président. Comme c'est la première fois que nous prenons la parole sous votre présidence, je vous félicite pour votre accession à la présidence et je salue aussi les efforts déployés par les autres présidents.

Le Royaume du Maroc partage l'avis selon lequel le rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale doit être factuel et procédural et porter sur les travaux de la Conférence, non sur la Conférence elle-même. Partant de ce fait, nous estimons que la référence contenue dans le paragraphe 5 est sélective, puisqu'elle ne concerne qu'une partie de la déclaration du Secrétaire général. Nous proposons à cet effet que ce paragraphe se limite à un renvoi au compte rendu de la séance pertinente.

**Le Président** (*parle en espagnol*): La délégation marocaine fait une proposition spécifique. Le Pakistan est-il opposé à ce que ce paragraphe soit révisé?

Soyons méthodiques. Veuillez ne pas demander la parole si vous souhaitez apporter votre appui à une proposition, mais demandez-la uniquement si vous avez une objection. Si, comme je l'imagine, le Pakistan appuie la proposition marocaine, je crois qu'il est inutile que la délégation pakistanaise prenne la parole. Une délégation est-elle opposée à la proposition marocaine de réviser ce paragraphe pour le rendre cohérent avec l'ensemble de la déclaration du Secrétaire général en y insérant une référence spécifique au document dans lequel cette déclaration est consignée? Y a-t-il des objections? Puisqu'il n'y en a pas, la proposition marocaine est approuvée, et le paragraphe 5 sera révisé.

**M<sup>me</sup> Fogante** (Argentine) (*parle en espagnol*): Je ne voulais pas demander la parole plus tôt, car mon intervention sur le paragraphe 5 ne concerne pas le contenu de ce paragraphe. Ma délégation n'a aucune objection à l'idée d'adopter ce paragraphe en l'état, mais je souhaiterais poser la question de savoir comment nous pouvons refléter la déclaration du Secrétaire général dans ce rapport tout en prenant en considération nos dernières références à la réunion de haut niveau, qui est aussi une initiative du Secrétaire général.

Pour le moment, nous nous contenterons de souligner que, dans sa déclaration du 26 janvier dernier, le Secrétaire général s'est référé à sa propre initiative, à savoir la tenue de la réunion de haut niveau de septembre 2006. Nous pourrions par conséquent inclure une référence à cette initiative, puis développer les divers éléments concernant la réunion de haut niveau dans le reste du rapport. En disant cela, je prends en considération la séance officielle que nous avons eue le 26 août dernier avec le Secrétaire général, notre séance du 30 juin dernier avec le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, et les éléments qui figurent dans les paragraphes 8 à 11. Nous pourrions, par exemple, insérer notre entière référence à la déclaration du Secrétaire général après le paragraphe 7, mais pour l'heure, je laisse cette réflexion pour le moment où nous arriverons aux paragraphes consacrés à la réunion de haut niveau. J'espère que je n'aurai pas compliqué l'examen de ce paragraphe.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Vous n'avez rien compliqué, pour autant que nous procédions comme je l'ai indiqué, en prenant en compte votre point de vue, qui correspond à ce qui a été dit ce matin par plusieurs délégations latino-américaines, à savoir que nous devrions faire figurer certaines questions spécifiques parmi les références de fond qui figureront dans le rapport. S'agissant du paragraphe 5, qui fait référence aux déclarations de plusieurs dignitaires, ministres et autres, je propose de retirer la référence générale à la déclaration et, comme l'a proposé la délégation marocaine, de faire état du document officiel de la Conférence qui renferme toute la déclaration du Secrétaire général. Cela ne nous empêcherait pas de modifier le texte, si nécessaire, de façon à prendre en compte les intérêts des délégations une fois que nous aurons entamé l'examen de fond des paragraphes restants.

**M. Gill** (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation n'a aucun problème avec la formulation actuelle du paragraphe 5, mais notre collègue marocain a soulevé la question de la sélectivité, qui est toujours un problème lorsque nous nous efforçons de faire référence aux déclarations de hauts dignitaires. J'aurais cru que nous pouvions remédier à cette situation en indiquant brièvement que le Secrétaire général a délivré un message dans lequel il a, notamment, évoqué la question de l'adoption d'un programme de travail. Je voudrais souligner que nous finissons par la référence au consensus, de sorte que ce que le Secrétaire général a proposé était conforme à notre règlement intérieur.

C'est pourquoi je me demande, au vu des arguments avancés par les représentants du Maroc et de l'Argentine, si nous ne pourrions pas résoudre ce problème en disant simplement «in which he, inter alia, said that...», avant de poursuivre.

**Le Président** (*parle en espagnol*): La délégation indienne a fait une proposition que le Maroc accepte et que les autres délégations appuient.

**M. Laassel** (Maroc): Je remercie notre collègue de l'Inde pour sa proposition, mais nous estimons qu'il n'est pas de coutume dans les rapports adressés à l'Assemblée générale de rapporter toutes les déclarations qui ont été faites par des dignitaires, mais d'en choisir quelques passages. Je pense que la déclaration qui a été faite par le Secrétaire général était une déclaration très importante qui comportait plusieurs messages. Elle comportait un constat sur la situation de la Conférence. Il a fait plusieurs propositions. Je n'ai pas le texte du Secrétaire général en face de moi, mais je ne vois pas pourquoi nous choisirions seulement ce passage qui fait référence à l'adoption en 2009 du programme de travail. C'est pourquoi nous suggérons de conserver le texte jusqu'à «delivered an important message» (a fait un important discours) et d'ajouter un renvoi au compte rendu de la séance qui comprend l'ensemble du discours, ce qui permettrait de présenter la question de manière très simple et très objective.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Nous avons une autre solution, qui est de nous reporter au paragraphe 5 du rapport de l'année dernière, qui était plus général et offrait pour avantage de ne pas perdre le message de fond. Je ne sais pas si vous disposez du document CD/1900, qui dispose:

*(L'orateur poursuit en anglais)*

À la séance inaugurale de la session de 2010, le 19 janvier, les participants ont pu voir un message vidéo dans lequel le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a appelé instamment la Conférence à reconnaître combien il était important de progresser en 2010 sur la voie du désarmement et de la non-prolifération et a exprimé l'espoir qu'elle arrêtera un programme de travail au plus vite, idéalement au cours de la première partie de la présente session.

*(L'orateur reprend en espagnol)*

J'invite la délégation marocaine et toutes les autres délégations susceptibles d'être intéressées à répondre à la question de savoir si nous pourrions travailler sur la base d'un message de fond comparable à celui qui figure au paragraphe 5 du rapport de l'année dernière et d'une référence générale au progrès du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que du désir d'arrêter un programme de travail. Je crois que, pendant toute cette année, nous avons tous essayé de faire des progrès sur ce point, et il n'y a donc pas véritablement controverse à ce sujet.

**M<sup>me</sup> Drexler** (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence.

Je voulais répondre brièvement aux observations de notre collègue marocain concernant la sélectivité qu'il y aurait à mentionner certaines parties du discours du Secrétaire général. Je crois que la raison pour laquelle l'argument serait plus pertinent ici qu'ailleurs tient au fait qu'il existe des incidences procédurales directes pour nos travaux, et, comme vous venez de le montrer, nous avons déjà fait référence, dans nos précédents rapports, aux demandes qui ont été adressées à la Conférence pour qu'elle adopte un programme de travail. Donc, de mon point de vue, il y aurait un compromis intéressant à trouver en adoptant la proposition de notre collègue indien visant à insérer l'expression «inter alia» et à conserver le paragraphe en l'état pour le reste.

**M. Lusiński** (Pologne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation polonaise prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous souhaiter d'atteindre les meilleurs résultats possibles. L'énergie avec laquelle vous conduisez nos débats est particulièrement adaptée pour parvenir au succès.

Je voudrais m'assurer que nous sommes toujours en séance officielle. Puisque nous sommes en train d'adopter le rapport paragraphe par paragraphe, je crois que nous devons supprimer tous les crochets, faute de quoi nous sous-entendons que cette partie est optionnelle. Nous devons donc prendre une décision quelle qu'elle soit. Nous n'avons pas de position spécifique sur la question de savoir s'il faut conserver le texte entre crochets, mais nous devons nous en faire une.

**M. Corr** (Irlande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi également de vous féliciter, et de féliciter Cuba également, d'avoir accédé à la présidence.

Très brièvement, nous partageons en grande partie la position des représentants de l'Inde, de l'Allemagne et autres. Ce chapitre concerne l'organisation des travaux de la Conférence, et, même si la question doit être abordée ailleurs, je crois que l'idée d'insérer l'expression «*inter alia*» reflète très bien la réalité. C'est pourquoi, puisqu'il s'agit d'une question spécifique, nous serions enclins à laisser ce paragraphe en l'état, simplement parce qu'il figure sous l'intitulé «Organisation des travaux de la Conférence».

Si des questions plus générales doivent être traitées par la suite, nous pourrions les considérer sous cette rubrique, mais j'ai vraiment le sentiment que l'expression «*inter alia*» résout efficacement ce problème.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Après avoir écouté l'Ambassadeur de l'Irlande, je vous fais la proposition suivante: reportons à plus tard l'examen du paragraphe 5 et poursuivons notre première lecture. Je ne m'attendais pas à ce que l'examen en première lecture nous permette de lever tous les doutes. Je préférerais examiner ultérieurement ces questions avec les délégations et tenter de trouver une formule qui convient à chacun.

Nous laissons donc de côté le paragraphe 5, et nous passons au paragraphe 6. Y a-t-il des observations?

Je crois que la délégation des États-Unis d'Amérique a fait état ce matin de la déclaration de la Secrétaire d'État, mais je ne sais pas si cette déclaration concernait le paragraphe 6 ou le paragraphe 7.

**M. Reid** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, en fait, le paragraphe 6 tel qu'il se présente actuellement – à savoir la mention de son nom et tout le reste – nous convient parfaitement. C'est plutôt de la façon dont nous traitons les observations qui lui sont imputées au paragraphe 7 que je souhaitais parler. Je peux attendre le moment venu.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Une délégation souhaite-t-elle intervenir à propos du paragraphe 6?

**M. Lusiński** (Pologne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je ne suis plus le Coordonnateur du Groupe des États occidentaux et autres États, puisque c'est désormais le travail de l'Ambassadeur Corr, de l'Irlande, mais je voudrais revenir sur votre idée peut-être visionnaire d'une organisation sur l'interdiction des armes nucléaires. Pour l'heure, l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü est le Directeur général de l'Organisation sur l'interdiction des armes chimiques.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Y a-t-il une objection à la proposition polonaise? Je ne crois pas.

Le paragraphe 6 est adopté. Passons au paragraphe 7.

**M. Reid** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'imagine que l'avis que je m'apprête à exprimer pourrait aussi être celui de tous les collègues dont les ministres et autres représentants des pays sont énumérés au paragraphe 6. Notre difficulté consiste à résumer des observations qui, en fin de compte, étaient très hétérogènes.

Au stade actuel, je me contenterai de relever qu'en fait, la Secrétaire d'État, M<sup>me</sup> Clinton, n'a pas évoqué les travaux de tous les Présidents. Elle a surtout remercié l'Ambassadeur Jazaïry, alors Président en exercice. Elle n'a pas non plus souscrit à plusieurs des autres phrases reproduites ici. J'imagine que nous allons devoir soit reformuler le paragraphe 7 de façon plus minimaliste, soit nous poser la question de savoir si nous devons réellement avoir un paragraphe qui résume les choses de façon aussi complète que le fait le paragraphe 7. Je suis prêt à étudier l'une ou l'autre de ces approches avec mes collègues, mais le texte tel qu'il se présente actuellement ne reflète pas le propos de la Secrétaire d'État.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je n'ai connaissance d'aucune instruction particulière visant à reconnaître spécifiquement le travail de tel ou tel Président, et il y a eu d'autres Présidents. Ma délégation ne verrait aucun inconvénient à supprimer la référence aux différents Présidents pour uniquement indiquer que les Présidents se sont félicités des efforts concertés faits par la Conférence du désarmement en tant qu'instance, sans qu'il soit besoin de les nommer. Y a-t-il des objections à l'idée de supprimer la référence aux Présidents dans ce paragraphe et de résumer les déclarations des dignitaires mentionnés au paragraphe précédent? Puisque tel n'est pas le cas, la référence aux Présidents est supprimée. Pouvons-nous donc adopter le paragraphe 7?

**M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja** (Mexique) (*parle en espagnol*): Je n'ai aucun problème avec cette proposition. Toutefois, je voudrais commenter ce que nous venons d'entendre. Nous pourrions peut-être insérer l'expression «certains de ces dignitaires» pour ne pas donner l'impression que tous les orateurs ont dit exactement la même chose, car cela serait peut-être inapproprié.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je n'ai aucune objection à votre proposition, mais si nous n'insérons les réflexions que de certains dignitaires seulement et donnons l'impression que d'autres n'ont pas appuyé les efforts concertés faits par la Conférence pour avancer par consensus et engager des négociations multilatérales, nous risquons d'envoyer un mauvais signal. C'est pourquoi, pour éviter les références spécifiques aux Présidents, y compris à moi-même, je proposerais de nous limiter à supprimer la référence aux Présidents, même si je pense qu'en règle générale, tous les orateurs ont salué les efforts concertés de la Conférence du désarmement et souhaité qu'elle continue à travailler pour parvenir à un consensus et engager des négociations multilatérales. Je crois que si nous reformulons la phrase de cette façon, nous n'impliquerons pas que certaines personnes ont exprimé des doutes.

**M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja** (Mexique) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, je suis d'accord avec votre approche et accepte votre proposition.

**M. Wilson** (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, en réaction à l'observation du Mexique, je m'apprêtais à proposer d'insérer le mot «variously» avant le mot «addressed» dans la première phrase. Je parle bien sûr de la version anglaise, car je ne dispose pas des autres versions linguistiques. «But these dignitaries, recognizing the forum, variously addressed a wide range of issues in the area of disarmament and international security.» Cette formulation refléterait le fait qu'il n'y a pas uniformité, mais que des questions très diverses ont été traitées. Je ne fais que suggérer.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je n'ai rien à opposer à cette proposition spécifique. Y a-t-il des objections?

**M. Suda** (Japon) (*parle en anglais*): Pendant que nous parlons de la proposition du Président, si j'ai bien compris, dans la deuxième phrase, vous proposez: «... they also welcomed the concerted efforts by the Conference on Disarmament and expressed their support...». Ai-je bien compris votre proposition?

Je crois qu'ils n'ont pas particulièrement salué les efforts concertés de la Conférence du désarmement. Si la Conférence du désarmement avait fait des efforts concertés, elle aurait fait plus de progrès. Je vous propose donc de dire «they also expressed their support for further efforts by the Conference», et de supprimer «the concerted efforts by the President of the Conference on Disarmament and».

**Le Président** (*parle en espagnol*): Le Japon fait une proposition qui me paraît intéressante. Si nous voulons refléter fidèlement la vérité sur ce qui s'est produit à la Conférence du désarmement, nous ne devons pas saluer ce que nous n'avons pas accompli, mais plutôt dire ce que nous devrions faire. Je crois que la proposition japonaise est intéressante et qu'elle mérite votre examen.

**M. Reid** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, tout d'abord, j'appuie explicitement la correction apportée à la première phrase, et je vous en remercie. Je remercie également mes collègues australien et japonais de leurs propositions.

À la deuxième ligne du texte actuel, où il est question de la Conférence en tant qu'instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, ma Secrétaire d'État n'a pas dit cela non plus, et je ne crois pas qu'elle l'aurait dit. Je vous propose de contourner ce problème en reconnaissant l'importance de la Conférence, puis en supprimant l'idée d'instance multilatérale de négociation, pour reprendre avec «addressed a wide range» ou «variously addressed a wide range». Vous voyez qu'il en va également de même dans la dernière phrase du paragraphe, et nous pourrions procéder de la même façon.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Sur ce point j'ai un problème de fond. Je peux comprendre la crainte de la délégation américaine de voir attribuer à la Secrétaire d'État des positions auxquelles son pays ne souscrit pas, mais je crois que nous pourrions résoudre ce problème dans la première phrase en insérant une formule du type:

*(L'orateur poursuit en anglais)*

«Most of those dignitaries» – ou «various dignitaries» – «recognized the importance of the Conference as the single multilateral disarmament negotiating forum, and all of them addressed a wide range...». Je crois qu'il est très important de conserver l'idée d'un large éventail de membres de la Conférence.

Je demande à notre collègue des États-Unis s'il est en mesure d'accepter la formulation «in their addresses a wide range of dignitaries recognized the importance of the Conference as the single multilateral disarmament negotiating forum, and all of them addressed a wide range of issues in the area of disarmament and international security». Une telle formulation serait-elle acceptable par les États-Unis?

**M. Reid** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Cela me convient, Monsieur le Président. Je voudrais simplement qu'il soit clair que ce n'est pas notre Secrétaire d'État qui a dit cela.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Nous avons donc deux propositions de révisions, une qui concerne la première phrase et la deuxième, la proposition japonaise, qui concerne la troisième phrase du paragraphe. Pouvons-nous adopter le paragraphe 7 avec les modifications des première et troisième phrases?

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous sommes conscients de la grande difficulté que nous devons résoudre dans ce paragraphe, d'autant plus que nous avons déjà examiné le paragraphe 5, dans lequel nous nous efforçons de résumer certains des éléments apportés par un seul orateur; dans le paragraphe 7, nous avons pour mission de résumer ou d'identifier les facteurs communs d'un grand nombre de positions exprimées par les dignitaires. Toutefois, je crois qu'un certain nombre de propositions ont été faites. Nous pourrions probablement revenir ultérieurement sur ce paragraphe avec les modifications qu'il est proposé d'incorporer au texte.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Faisant suite à la proposition de la délégation pakistanaise, je vous propose de laisser le paragraphe 7 de côté pour le moment, et de passer au paragraphe 8. Une délégation souhaite-t-elle dire quelque chose concernant ce paragraphe?

**M. Khelif** (Algérie): La délégation algérienne souhaiterait aborder en même temps les paragraphes 8 et 9 parce qu'ils traitent du même sujet.

La délégation algérienne pense que la Conférence du désarmement doit «s'approprier» les discussions en cours sur le processus de suivi de la réunion de haut niveau visant à revitaliser la Conférence du désarmement, mais qu'il faudrait le faire en respectant le Règlement intérieur de la Conférence qui dispose que le rapport de la Conférence doit rendre compte des négociations et des travaux de cette instance et doit, à ce titre, comprendre entre autres l'ordre du jour et le résumé des demandes adressées à la Conférence par l'Assemblée générale.

Donc, nous pouvons faire état des discussions qui ont eu lieu sur la réunion de haut niveau, ici à la Conférence du désarmement, mais nous ne pensons pas que la section A soit la partie appropriée pour évoquer cette question et nous pourrions peut-être déplacer le paragraphe 8 à la section H du rapport qui parle d'autres questions qui ont été examinées au cours de la session. Par ailleurs, dans les paragraphes 8 et 9, il faut dissocier deux éléments. Le premier élément a trait aux discussions sur la réunion de haut niveau et le deuxième élément aux discussions au sein de la Conférence sur la revitalisation de cette instance.

C'est pourquoi nous estimons que le document qui a été élaboré par la Colombie, à titre national, sur la revitalisation de la Conférence devrait normalement être reflété dans la section G relative à l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en espagnol*): La proposition spécifique de l'Algérie consiste à déplacer le paragraphe 8 vers la section H de la troisième partie, et le paragraphe 9 vers la section G de la deuxième partie.

**M. Khelif** (Algérie): Oui, Monsieur le Président.

En fait, l'Algérie propose de transférer le paragraphe 8 et l'alinéa a du paragraphe 9 relatif à la lettre contenant le texte de la déclaration commune faite par 29 délégations (CD/1911) devant la Conférence du désarmement à la section H portant sur d'autres questions relatives au désarmement. En ce qui concerne le document de la Colombie, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, nous proposons de le refléter dans la section G relative à l'amélioration du fonctionnement de la Conférence du désarmement. Je pense qu'il y a une petite équivoque, quand on parle de la section H, il s'agit de celle qui figure dans la partie III.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Permettez-moi de vérifier que je vous ai bien compris. Il s'agit de déplacer les paragraphes 8 et 9 a) vers la section H de la troisième partie, et de déplacer le paragraphe 9 b) vers la section G de la deuxième partie. Est-ce bien là ce que vous proposez?

Je répète la proposition: il s'agit de déplacer les paragraphes 8 et 9 a) vers la section H de la troisième partie, et le paragraphe 9 b) vers la section G de la deuxième partie. Telle est la proposition de l'Algérie.

M. Valencia Muñoz (Colombie) (parle en espagnol): Monsieur le Président, dans le même esprit que l'Ambassadrice Arango Olmos ce matin, et faisant suite à votre demande pour des paragraphes clairs, ma délégation propose la solution suivante pour le paragraphe 8:

«Les membres de la Conférence du désarmement ont examiné la situation de cette instance et les moyens de la renforcer dans le cadre de séances plénières officielles tenues les 9 et 14 juin 2011, en prenant en compte, notamment, les suites données à la réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement, tenue à New York, le 24 septembre 2010.

Leurs points de vue sur la question sont dûment reflétés dans les comptes rendus des séances plénières de la Conférence. La Conférence a reçu le document CD/1913, daté du 30 juin 2011, et intitulé «Lettre datée du 27 juin 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Représentante permanente de la Colombie, transmettant le document intitulé "Réflexion sur l'évaluation et le renforcement de la Conférence du désarmement" en tant que compte rendu de ce que la Colombie, à titre national, a retenu de l'exercice de réflexion réalisé sur cette question dans le cadre de la Conférence, les 9 et 14 juin 2011.».

L'idée est qu'au lieu de ne faire référence qu'à la réunion de haut niveau, le rapport traite de ce qui a été accompli à la Conférence du désarmement, ce qui permettrait aussi de couvrir les doutes soulevés par le représentant de l'Algérie. Ce dont nous devons rendre compte, c'est de notre propre discussion sur ce thème. Voilà notre proposition. Ainsi, il ne sera pas nécessaire de déplacer le paragraphe vers la section qui traite d'autres questions, comme l'Algérie l'a proposé tout à l'heure.

**M<sup>me</sup> Fröhler** (Autriche) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et, bien sûr, de vous assurer de l'entière coopération de ma délégation.

S'agissant des modifications proposées par notre collègue algérien, je dois admettre que je n'en saisis pas la logique, et je l'invite à nous expliquer pourquoi le paragraphe 9 a) devrait être déplacé à la section H de la troisième partie, et le paragraphe 9 b) à la section G de la deuxième partie. En fait, nous souhaitons vraiment conserver la formulation actuelle, mais je suis prête à revoir ma position si mon collègue algérien m'apporte une argumentation convaincante.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Nous avons aussi la proposition colombienne, qui, selon moi, est un texte raisonnable.

**M. Khelif** (Algérie): Tout d'abord, je voudrais réagir à la proposition qui vient d'être faite par notre collègue de la Colombie dans laquelle il est indiqué que les vues des États membres concernant les séances des 9 et 14 juin 2011 sont reflétées dans les comptes rendus des séances plénières et je souhaiterais dire que les débats des 9 et 14 juin ont eu lieu dans un cadre informel. Si je ne me trompe, il n'y a pas eu de décision prise par la Conférence pour que la teneur de ce débat soit consignée dans un compte rendu; je ne sais donc pas comment ceci pourra être reflété dans la proposition colombienne.

Pour ce qui est de dissocier les paragraphes 8 et 9 entre les deux sections G et H, j'ai dit au début de mon intervention tout à l'heure que le rapport doit être élaboré conformément aux principes énoncés dans le Règlement intérieur qui dispose que les rapports doivent être factuels, rendre compte des négociations et des travaux de la Conférence et contenir l'ordre du jour et un résumé des demandes adressées à cette instance.

Nous ne pensons donc pas que les débats sur la réunion de haut niveau font partie de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, mais ils ont eu lieu en interaction avec un autre processus de discussion en cours à New York.

Nous ne pensons donc pas que la place adéquate pour refléter ce débat soit cette partie introductive de la section A concernant la session de 2011 de la Conférence. Nous pensons qu'il s'agit de discussions sur des questions autres que l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

C'est pour cette raison que nous avons proposé de transférer les paragraphes 8 et 9 a) à la section H de la partie III du rapport.

**M. El-Atawy** (Égypte) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous réitérer mes félicitations pour votre accession à la présidence et de vous assurer de notre coopération utile. Je voudrais, par votre entremise, demander au représentant de la Colombie de nous soumettre la formulation précise de sa proposition, si possible en anglais, afin que nous puissions l'examiner et décider de notre position.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je vous propose la chose suivante: avant de prendre une décision, je vais donner la parole au Chili. La délégation colombienne m'assure qu'elle dispose du texte en anglais, et nous allons le distribuer, comme à l'habitude. Au début de la séance, j'ai déjà demandé aux délégations de soumettre leurs propositions au secrétariat.

Pour faciliter ce processus et accélérer l'examen du rapport, je demande à la délégation colombienne de fournir le texte de sa proposition au secrétariat, qui le distribuera à toutes les délégations. En tout état de cause, avant de décider de ce que nous allons faire des paragraphes 8 et 9, je donne la parole au Chili.

**M. Guzmán** (Chili) (*parle en espagnol*): Compte tenu du fait que nous partageons la même formulation que la Colombie, nous comprenons parfaitement le paragraphe que cette délégation vient de proposer, et nous l'appuyons pleinement.

**M. Daryaei** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je comprends tout à fait l'argument avancé par notre collègue algérien. Nous appuyons l'idée de couper le paragraphe 9 et de déplacer les paragraphes 8 et 9 a), qu'il vient de proposer.

S'agissant de la proposition de notre collègue colombien, je crois que nous avons besoin de voir sa formulation exacte. Cependant, – nous avons fait part de cette préoccupation à de nombreuses reprises – la proposition que la Colombie vient de présenter à cette instance est un document national. Ce n'était pas un résumé du débat, et notre délégation est opposée à l'idée de faire état du contraire.

**M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja** (Mexique) (*parle en espagnol*): Nous appuyons la délégation colombienne. Cependant, je voudrais faire une proposition dans le but d'accélérer les choses. Le fait est que l'intitulé du paragraphe 9 – je lis dans la version espagnole – laisse entendre que les documents qui seront mentionnés par la suite concernant le suivi de la réunion de haut niveau auront été soumis à la Conférence. C'est pourquoi, avec tout le respect que j'ai envers les délégations qui ont proposé que ces paragraphes soient déplacés vers d'autres sections avec des intitulés différents, nous ne croyons pas qu'une telle formule soit appropriée, car le paragraphe énumère les documents qui ont été présentés dans le contexte du suivi de la réunion de haut niveau.

Cela étant, pour répondre à certaines des préoccupations qui ont été soulevées, il serait envisageable de déplacer entièrement les paragraphes 8 et 9, qui concernent la réunion de haut niveau et les séances consacrées à la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement, à la section G de la deuxième partie, qui, elle, concerne

l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. En fin de compte, l'objectif de la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général et du travail de suivi que nous accomplissons ici consiste à rechercher les moyens de renforcer l'efficacité des travaux de la Conférence. C'est pourquoi une liste factuelle des documents de travail qui ont été présentés pourrait figurer dans la première partie au lieu d'être placée dans la section consacrée au suivi de la réunion de haut niveau. Nous pourrions ainsi commencer les travaux sur le texte proposé par la Colombie et d'autres délégations concernant la réunion de haut niveau.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Avant de dire que j'apprécie votre proposition, permettez-moi d'écouter ce que la délégation colombienne souhaite dire, non qu'elle dise le contraire, mais parce que je ne voudrais pas qu'il y ait de conflit entre deux pays d'Amérique latine.

**M. Valencia Muñoz** (Colombie) (*parle en espagnol*): Je voudrais simplement dire que ma délégation est d'accord pour que les paragraphes 8, 9, 10 et 11 soient traités comme un seul bloc. Nous pensons que cela répondrait aux préoccupations soulevées par les autres délégations.

**Le Président** (*parle en espagnol*): La délégation colombienne est-elle opposée à l'idée de travailler sur la base de la proposition mexicaine et d'un bloc comprenant les paragraphes 8, 9 et 10 qui serait déplacé vers la section G de la deuxième partie?

**M. Valencia Muñoz** (Colombie) (*parle en espagnol*): Nous sommes d'accord, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en espagnol*): La délégation autrichienne est-elle également d'accord? La délégation algérienne a-t-elle une objection?

**M. Khelif** (Algérie): Pour ce qui est du déplacement des paragraphes 8 et 9, nous avons déjà fait part de notre point de vue.

Notre collègue du Mexique vient de faire une proposition à propos du transfert des alinéas *a* et *b* du paragraphe 9 à la section G. En ce qui concerne la proposition de la Colombie portant sur l'alinéa *b*, nous avons déjà exprimé notre accord. S'agissant de la mention de la lettre transmettant le texte de la déclaration commune faite par 29 délégations dans le cadre du débat de suivi de la réunion de haut niveau et de son déplacement dans la section G relative à l'amélioration du fonctionnement de la Conférence, je ne sais pas. Le point de vue des 29 délégations et la teneur de leur déclaration sont tout à fait respectables, mais certaines parties de cette déclaration évoquent la possibilité de recourir à d'autres options pour faire progresser les négociations multilatérales. Ces délégations font ainsi allusion à la possibilité de recourir à d'autres cadres que la Conférence du désarmement.

Je ne sais pas si la mention d'une telle solution vise à renforcer la Conférence ou au contraire à la mettre complètement à l'écart. Nous ne jugeons donc pas approprié de faire état de cette déclaration dans la section concernant le renforcement de la Conférence.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Plusieurs questions sont en suspens, et plusieurs propositions ont été faites. Je propose de laisser les paragraphes 8 et 9 de côté pour le moment. Nous n'avons pas examiné le paragraphe 10, et c'est ce que je vous propose de faire maintenant.

**M. Gill** (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous pourrions travailler sur la base de la proposition du Mexique et de la Colombie consistant à déplacer ces paragraphes dans la section G de la deuxième partie consacrée à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, mais nous serions alors dans l'obligation de les résumer considérablement.

Ma délégation estime que, par ce niveau de détail, nous nous sommes créés des problèmes à nous-mêmes. Il y a certaines vérités factuelles que nous devons refléter dans ce rapport, notamment et surtout la séance de débats avec le Conseil consultatif pour les questions de désarmement. Cela pourrait être fait par une simple phrase dans la section G.

Il va sans dire que nous devons aussi refléter le fait que plusieurs délégations ont abordé la question du suivi de la réunion de haut niveau qui s'est déroulée à la fin de l'année dernière. Cela ne s'est pas fait en deux ou trois jours, mais tout au long de l'année. C'est pourquoi je suis sûr que nous pouvons trouver une formulation qui reflète ce fait dans cette même section.

Enfin, s'agissant des documents qui ont été soumis, je crois que l'intention de la Colombie était véritablement de stimuler à la Conférence un débat sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement, et nous pouvons très certainement refléter cette idée en disant que des documents spécifiques consacrés à cette question ont été soumis.

**Le Président** (*parle en espagnol*): La déclaration de l'Inde a confirmé que ce que je pensais était nécessaire, à savoir que nous devons réexaminer ces paragraphes ultérieurement, en prenant en considération les diverses propositions, particulièrement celles de l'Algérie et du Mexique, qui semblent intéressantes. N'oublions pas non plus le paragraphe proposé par la Colombie, que le secrétariat distribuera à toutes les délégations.

Comme cela a été indiqué précédemment, le paragraphe 10 est lié aux paragraphes 8 et 9. Nous ne l'avons pas encore examiné, et je vous donne donc la parole.

**M. Khelif** (Algérie): Le paragraphe 10 comprend deux phrases: La première phrase fait état des conclusions formulées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à l'issue de la réunion de haut niveau et de la décision qu'il a prise de charger le Conseil consultatif de réfléchir à la Conférence du désarmement. Cette phrase fait également état des conclusions de la cinquante-cinquième session du Conseil consultatif. Nous pensons que ceci ne relève pas des activités de la Conférence et nous ne voyons donc pas pourquoi il faudrait en faire état dans le rapport annuel.

Pour la deuxième phrase, qui fait état de la cinquante-sixième session du Conseil consultatif et des discussions que celui-ci a eues avec la Conférence du désarmement le 30 juin, ici dans cette salle, nous pensons que cette phrase pourrait bien figurer dans la section G concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je ne suis pas si sûr que la déclaration du Secrétaire général et les tâches qui ont été confiées ne soient pas liées à la Conférence.

**M<sup>me</sup> Fogante** (Argentine) (*parle en espagnol*): Au vu de ce que nous avons dit ce matin, nous comprenons la logique de la proposition algérienne, et nous devrions peut-être prendre un peu de temps pour réfléchir à la façon dont nous pourrions refléter ces observations.

Nous devons, il est vrai, conserver le contenu de la déclaration du Secrétaire général à la Conférence du désarmement et refléter le fait que nous avons eu diverses possibilités, non seulement lorsqu'il nous a rendu visite le 26 janvier dernier, comme il a déjà été indiqué au paragraphe 5, mais aussi lors de la séance officielle que nous avons tenue avec lui pour échanger à propos de la réunion de haut niveau. Comme nous l'avons indiqué ce matin et comme il ressort également de ce texte, nous avons eu une séance officielle avec les membres du Conseil consultatif. Enfin, nous avons également eu des séances pour examiner les prolongements de la réunion du 27 juillet, qui s'est déroulée après la réunion de haut niveau. Nous devrions peut-être essayer à nouveau de reformuler le paragraphe de façon à refléter tous ces éléments dans la perspective des travaux de la Conférence. Nous comprenons naturellement que ces paragraphes peuvent être déplacés, comme nous l'avons déjà vu avec la section G de la deuxième partie du rapport.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Certaines délégations sont-elles disposées à travailler sur une nouvelle formulation du paragraphe sur la base des critères qui viennent d'être énoncés? Je ne sais pas si c'est là la proposition qui est faite. Je vais donner la parole à l'Allemagne, puis à la Colombie, et j'espère qu'un de ces pays se portera volontaire pour soumettre une nouvelle proposition.

**M<sup>me</sup> Drexler** (Allemagne) (*parle en anglais*): La Colombie avait demandé la parole avant moi.

**M. Valencia Muñoz** (Colombie) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, comme vous le savez, mon ambassadrice est très active. Nous avons déjà des propositions susceptibles de remplacer le texte actuel des paragraphes 10 et 11 et d'y intégrer le paragraphe 9. Nous pensons que ces propositions répondent aux doutes exprimés par la délégation algérienne et aux souhaits exprimés par la représentante de l'Argentine. Nous sommes aussi en mesure de les distribuer en anglais, si nécessaire.

**Le Président** (*parle en espagnol*): J'invite la délégation colombienne à nous soumettre ses propositions, et nous les prendrons en considération lors de l'examen du rapport en deuxième lecture. Merci beaucoup. Je ne crois pas que votre ambassadrice soit la seule personne dynamique parmi vous, car nous, ambassadeurs, pouvons toujours compter sur des conseillers dynamiques. Je remercie donc la délégation colombienne dans son ensemble.

**M<sup>me</sup> Drexler** (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous avons hâte de prendre connaissance de la proposition écrite de la délégation colombienne, et j'imagine qu'elle est bien formulée.

Une possibilité serait de raccourcir considérablement le paragraphe 10, suivant la proposition de notre collègue algérien, pour ne garder que ce qui s'est réellement produit à la Conférence du désarmement. Nous pourrions même commencer par l'actuelle dernière phrase du paragraphe, qui commence par «during its fifty-sixth session in Geneva, the Advisory Board on Disarmament Matters attended an informal plenary meeting of the Conference on Disarmament on 30 June 2011».

Dans ce cas, je propose d'ajouter ce qui a été dit par de nombreuses délégations à la Conférence. La formulation pourrait, par exemple, être la suivante: «in which member States expressed deep concern about the repeated failure of the Conference to adopt and implement a programme of work for its annual session, thus continuing its more-than-a-decade-long inability to fulfil its function as the single multilateral disarmament forum». Je suis heureuse de partager cette proposition avec les autres membres de la Conférence.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Vos propositions seront aussi les bienvenues, et nous apprécierions que vous y incorporiez les bonnes idées exprimées par la représentante de l'Argentine. Nous attendons votre proposition avec impatience.

**M. Lusiński** (Pologne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, dans le cadre de l'effort concerté entrepris pour reformuler le paragraphe 10, la délégation polonaise propose de supprimer l'expression «said that he would ask his» après le membre de phrase «the Secretary-General of the United Nations, Mr. Ban Ki-moon» et de la remplacer par «requested the Advisory Board on Disarmament Matters».

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je voudrais vous rappeler que les propositions sont faites dans le contexte spécifique de la Conférence. Cela nous aidera, car c'est le rapport de cette instance que nous sommes en train d'élaborer.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous croyons que, comme l'Algérie vient de le dire, la première partie du paragraphe 10 ne concerne pas les travaux de la Conférence, mais en ce qui concerne notre effort visant à élaborer une

formulation pour la deuxième partie, commençant par l'expression «during its fifty-sixth session» et consacrée au Conseil consultatif pour les questions de désarmement, je crois que les choses seraient mieux formulées si nous commençons une phrase par le membre «During its fifty-sixth session» et, si nous devons ajouter une formulation de fond qui, comme l'ont proposé certaines délégations, décrirait le thème de cette séance, il serait utile d'insérer cette formule à la fin du même paragraphe. Nous estimons également, comme l'Algérie, que lorsque nous aurons convenu une formulation pour ce paragraphe, il sera peut-être utile d'envisager de lui assigner un meilleur emplacement.

**M. Daryaei** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous croyons aussi que les paragraphes 10 et 11 qui ont été proposés n'ont aucun rapport avec les travaux de la Conférence, et nous préférierions donc leur suppression pure et simple. Toutefois, si les autres délégations souhaitent conserver quelque chose, nous pouvons accepter la proposition de notre collègue pakistanais visant à ne conserver que la phrase dans laquelle il est indiqué que le Conseil consultatif s'est réuni de façon officieuse avec la Conférence, à Genève.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je vous remercie de votre souplesse et de votre volonté de ne pas vous montrer trop intransigeant, car si nous continuons à supprimer du texte, nous finirons sans rapport et je n'aurai véritablement rien à dire à l'Assemblée générale.

En ce qui concerne ces paragraphes, je vous suggère, comme cela a été proposé, de reporter leur examen à plus tard. Nous attendrons les propositions des diverses délégations, particulièrement celle de l'Allemagne et de la Colombie, qui ont exprimé leur souhait de reformuler les paragraphes. Je leur serais par ailleurs reconnaissant de prendre en compte les propositions et les préoccupations des délégations argentine, pakistanaise et autres, qui se sont exprimées. Je crois que ce débat a permis de faire la lumière sur les divers points de vue concernant ces différents sujets.

J'ouvre le débat concernant le paragraphe 11, lequel, je l'espère, ne sera pas supprimé.

**M. Valencia Muñoz** (Colombie) (*parle en espagnol*): Lorsque je disais que nos propositions étaient prêtes à être distribuées, j'ai oublié de vous donner lecture de la proposition pour le paragraphe 11, laquelle concerne spécifiquement la préoccupation selon laquelle le rapport de la Conférence du désarmement ne devrait traiter que des activités entreprises par celle-ci.

Le nouveau paragraphe 11 que nous proposons se lit comme suit:

«La Conférence du désarmement s'est réunie en séance plénière le 4 août 2011 dans le prolongement du débat plénier que l'Assemblée générale a tenu du 27 au 29 juillet à la suite de la réunion plénière du 24 septembre 2010, conformément à une demande adressée par une lettre datée du 18 avril 2011 par 49 États membres des Nations Unies. Les documents connexes ont été soumis à la Conférence dans le document CD/1911 daté du 21 juin 2011.».

Ainsi, le paragraphe 11 serait centré sur une activité de la Conférence du désarmement et ferait la synthèse du paragraphe 9 b), dont j'ai parlé tout à l'heure.

**Le Président** (*parle en espagnol*): J'avais le sentiment que le paragraphe 9 b) était lui-même une précédente réécriture du paragraphe 8 proposée par la délégation colombienne. Quoi qu'il en soit, cette proposition de la Colombie est également intéressante, mais la délégation algérienne souhaite intervenir au sujet du paragraphe 11.

**M. Khelif** (Algérie): La délégation algérienne estime que le paragraphe 11, tel qu'il se présente maintenant, traite d'une question qui ne relève pas des activités directes de la Conférence du désarmement et nous suggérons donc de le supprimer.

Peut-être pourrions-nous réfléchir à la manière dont nous pourrions faire état des discussions qui ont eu lieu au sein de la Conférence du désarmement sur la réunion de juillet 2011, dans le cadre du suivi de la Réunion de haut niveau, et la proposition colombienne nous servira peut-être de base de réflexion pour aboutir à un libellé consensuel.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Dans ce cas, je propose à la délégation colombienne de soumettre aussi le texte de ce paragraphe en distribution, si possible en anglais.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous sommes totalement d'accord avec la délégation algérienne pour dire que ce paragraphe, dans son libellé actuel, ne fait pas partie des travaux de la Conférence, mais nous attendons la proposition colombienne avec impatience pour la commenter.

**M. Laassel** (Maroc): Comme l'Algérie et le Pakistan, nous pensons que ce paragraphe fait référence à une lettre qui aurait été adressée par 49 pays au Secrétaire général. Nous pensons que nous partons de la même logique qui veut que le rapport reflète ce qui s'est passé au sein de la Conférence. Nous pensons que ce paragraphe n'a pas sa place ici dans le rapport.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je pense que vos préoccupations sont légitimes, même si la proposition colombienne pourrait préciser que nous faisons référence à l'examen par la Conférence du résultat de cette réunion. Attendons que le texte colombien soit distribué à toutes les délégations, et nous pourrions revenir sur ce paragraphe.

Je vous propose donc de laisser le paragraphe 11 de côté en attendant, et de passer au paragraphe 12.

**M<sup>me</sup> Fröhler** (Autriche) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous tenons, bien entendu, à appuyer la proposition colombienne, car nous croyons qu'elle reflète de façon équilibrée ce qui s'est passé à la Conférence.

De même – autre élément d'information – nous avons demandé à ce que le secrétariat publie en tant que document officiel de la Conférence du désarmement la lettre datée du 18 avril 2011 soumise au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à l'Assemblée générale au nom de 49 États Membres des Nations Unies. Nous espérons que ce document sera correctement reflété dans le rapport de la Conférence.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Il n'y a de toute évidence aucune raison de ne pas mentionner un document officiel dans le rapport, mais nous reviendrons sur ce sujet lorsque nous aurons une idée précise de la façon dont nous pourrions accommoder les différentes propositions. Attendons le texte complet de la Colombie et passons au paragraphe 12.

Une délégation souhaite-t-elle proposer quelque chose concernant le paragraphe 12 du document?

Je vais bientôt demander aux ambassadeurs de bien vouloir faire venir leurs conseillers experts, qui travaillent avec un tel acharnement et qui ont tant d'idées et de propositions.

Puisqu'il n'y a pas d'observation concernant le paragraphe 12, il est adopté.

Nous passons à la section B de ce document, qui concerne la participation aux travaux de la Conférence.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à propos du paragraphe 13?

**M. Khelif** (Algérie): Monsieur le Président, puis-je revenir au paragraphe 10?

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je ne peux pas vous refuser cela, même si nous avons décidé de le laisser de côté. Nous vous écoutons, de sorte que vos remarques puissent rester présentes à notre esprit lorsque nous reviendrons sur ces questions. En ce qui vous concerne, je ne peux m'en remettre à votre ambassadeur, car M. Jazairy est aussi dynamique que vous.

**M. Khelif** (Algérie): Je voudrais indiquer que nous soutenons, en principe, l'idée formulée par la Colombie, mais nous estimons que commencer par dire que la Conférence du désarmement a tenu une séance plénière officielle le 4 août 2011 signifie qu'il y a eu une décision formelle concernant le thème sur lequel porterait cette réunion. Nous proposons de commencer comme suit le paragraphe:

*(L'orateur poursuit en anglais)*

«During the plenary meeting of 4 August 2011, the Conference on Disarmament discussed», puis poursuivre avec le reste de la phrase.

**Le Président**: J'aimerais vous demander d'établir par écrit le texte de votre proposition et, si possible, de vous concerter avec la Colombie. Ce serait mieux.

*(L'orateur poursuit en espagnol)*

Reprenons là où nous en étions, c'est-à-dire paragraphe 13. Y a-t-il des inquiétudes, des propositions, des préoccupations ou des observations? Puisque cela n'est pas le cas, le paragraphe 13 est adopté.

Nous passons à la section C et à l'examen du paragraphe 14. Une délégation souhaite-t-elle faire des observations sur ce paragraphe? Puisque tel n'est pas le cas, le paragraphe 14 est adopté.

Le paragraphe 15 énumère les documents officiels soumis à la Conférence. Une délégation souhaite-t-elle dire quelque chose à propos de ce paragraphe? Le paragraphe 15 est adopté.

Nous passons à la section D, qui concerne l'ordre du jour et le programme de travail de la session de 2011, un thème sur lequel nous avons beaucoup progressé cette année, particulièrement pour ce qui est du programme de travail.

J'ouvre le débat concernant le paragraphe 16. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Puisque ce n'est pas le cas, le paragraphe 16 est adopté.

Y a-t-il des observations sur le paragraphe 17? Le paragraphe 17 est adopté.

Y a-t-il des observations sur le paragraphe 18? Le paragraphe 18 est adopté.

Nous passons maintenant au paragraphe 19.

**M. Khelif** (Algérie): En ce qui concerne le paragraphe 19, nous pensons que l'objet de la Conférence du désarmement consiste à chercher un accord sur le programme de travail pour que nous puissions commencer les négociations sur les différents points de l'ordre du jour, et non à soumettre des propositions de programme de travail.

C'est pourquoi nous proposons un autre libellé: «Durant la session annuelle, les présidents successifs de la Conférence du désarmement ont conduit des consultations intenses en vue de parvenir à un accord sur le programme de travail. Malgré ses efforts, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure d'adopter un programme de travail et n'a pas pu mettre ou remettre en place les mécanismes spécifiques pour l'ensemble de ces questions à sa session de 2011.». Ceci refléterait mieux la situation au sein de la Conférence.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Merci de soumettre votre proposition au secrétariat par écrit. Je crois que la délégation mexicaine a aussi mentionné ce paragraphe ce matin.

**M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja** (Mexique) (*parle en espagnol*): Sans contester les avantages de la proposition que vient de faire la délégation algérienne, qui me semble acceptable, ma délégation souhaiterait que la phrase suivante soit ajoutée au paragraphe 19: «Au cours de la session de 2011, aucun projet de décision concernant l'adoption d'un programme de travail n'a été soumis; en conséquence, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure d'adopter ou d'exécuter un programme de travail au cours de sa session de 2011.». Nous demeurons toutefois flexibles s'agissant de l'adoption du texte proposé par la délégation algérienne, qui comprend une référence aux consultations effectuées par les présidents, dont l'inclusion dans ce paragraphe est appropriée et nécessaire.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je remercie la délégation mexicaine, dont je salue la flexibilité et l'attitude positive à l'égard de la proposition algérienne, qui, en fait, sans faire référence à la présidence cubaine – étant donné que je n'ai pas abordé ce thème – fait référence aux efforts intenses déployés par les présidents successifs pendant toute l'année sur la question du programme de travail. Je crois qu'il est juste, même si nous avons échoué sur ce front, de reconnaître d'une façon ou d'une autre les efforts importants accomplis pour parvenir à un consensus sur un document spécifique.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, s'il est vrai que le Pakistan aurait préféré que le paragraphe 19 soit supprimé, nous pourrions nous pencher sur le libellé proposé par l'Algérie lorsque celui-ci aura été distribué par le secrétariat.

**M. Suda** (Japon) (*parle en anglais*): Ma délégation salue la proposition de l'Inde visant à améliorer le paragraphe 19. Je voudrais simplement poser une question au représentant de l'Algérie. Lorsqu'il a donné lecture de sa proposition, je crois qu'il a fait référence au «mécanisme», mais qu'entendait-il par là? Puis-je avoir une explication?

**M. Khelif** (Algérie): Nous avons retenu le terme «mécanisme», parce que nous voulions un terme générique qui pourrait désigner aussi bien des organes subsidiaires, tels que des comités ad hoc ou des groupes de travail, des coordonnateurs spéciaux ou des facilitateurs.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je vous propose de prendre note du texte soumis par l'Algérie et d'examiner le libellé effectivement proposé dans le détail une fois que nous l'aurons reçu.

**M. Laassel** (Maroc): Toujours en partant de la même logique selon laquelle le rapport doit refléter ce qui s'est passé, et non pas ce qui ne s'est pas passé, nous étions favorables à la suppression de ce paragraphe mais, comme la proposition de l'Algérie me paraît intéressante, nous sommes prêts à l'étudier.

**M. Endoni** (Nigéria) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, s'agissant des propositions formulées par les représentants de l'Algérie et du Mexique, nous estimons aussi qu'il y a lieu de préciser qu'une note concernant l'élaboration d'un programme de travail a été distribuée au cours de la session de 2011, mais nous ne devons pas perdre de vue le fait que des efforts considérables ont été consentis pour faire sortir la Conférence de l'impasse actuelle. La délégation nigériane estime par conséquent que nous pouvons travailler sur la base de la proposition algérienne pour parvenir à un libellé acceptable de ce paragraphe. Je ne suis pas favorable à la suppression de ce paragraphe.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je vous propose de procéder avec ce paragraphe de la manière suivante: remplacer le texte actuel par le libellé proposé par l'Algérie, puis travailler, en deuxième lecture, sur la base de la proposition algérienne. Nous examinerons également les éléments proposés par la délégation mexicaine, ainsi que les éventuelles

propositions de toutes les autres délégations. Il va sans dire que la substance de la proposition algérienne semble davantage appropriée pour un travail en deuxième lecture.

Cette précision étant faite, laissons ce paragraphe de côté, et passons au paragraphe 20. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole?

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous avons quelques propositions pour le paragraphe 20. La première consiste à séparer le paragraphe en deux paragraphes distincts. Le premier paragraphe s'achèverait par les mots «plenary meetings of the Conference» et le deuxième, le paragraphe 20 *bis*, commencerait par l'expression «at the 1119<sup>th</sup> plenary meeting, on 29 March 2011». Nous proposons cela dans le but de rendre les références cohérentes avec les autres domaines du projet de rapport qui font état de ces initiatives.

En deuxième lieu, nous proposons d'ajouter une nouvelle formulation au paragraphe 20 *bis*. Une fois ce libellé ajouté, le texte de ce paragraphe sera le suivant:

«At the 1119<sup>th</sup> plenary meeting on 29 March 2011, under the presidency of Ambassador Wang Qun of China, the Conference agreed upon a schedule of informal meetings of the Conference on its agenda items and on CD/1907. These informal discussions were neither pre-negotiations nor negotiations and complemented and in no case replaced the Conference's ongoing activities, in particular the continuing debate towards the early adoption of a programme of work. It was agreed that, under the authority of the incumbent President, the chairs/coordinators would organize and chair/coordinate debates in a comprehensive manner and without preconditions, taking into account all relevant past, present and future views and proposals.»

Plus loin dans le paragraphe, nous proposons d'indiquer, dans la dernière phrase, que les présidents et les coordonnateurs ont été invités à rendre compte oralement au Président, à titre individuel, des débats consacrés aux divers points de l'ordre du jour, et que les présidents, de façon concertée, parachèveront le rapport de leur propre chef. Ces rapports n'auraient aucune incidence sur la position des membres de la Conférence du désarmement.

Nous savons bien sûr, Monsieur le Président, que notre proposition est une proposition détaillée, et nous en remettons un exemplaire au secrétariat.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Une précision: j'ai compris qu'au moins une partie des rapports consacrés à ces initiatives soumis au secrétariat était prête; je les distribuerai donc prochainement de façon officielle. J'invite également la délégation pakistanaise à soumettre sa proposition par écrit, de sorte que nous puissions l'examiner, maintenant que plusieurs questions de fond appelant un examen ont été ajoutées.

**M. Ponomarev** (Biélorus) (*parle en russe*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement et de vous souhaiter le plein succès dans l'exercice de cette fonction.

Nous nous félicitons de la proposition pakistanaise concernant la présentation du paragraphe 20. S'agissant du paragraphe 20 *bis* proposé, nous réservons notre réponse en attendant de prendre connaissance de la proposition écrite. Toutefois, je tiens à souligner qu'il est nécessaire d'aligner le texte du paragraphe 20 sur celui des autres paragraphes, notamment en y insérant «2011» après les dates qui y sont mentionnées, à savoir le 25 janvier, le 22 février et le 29 mars.

Pour régler cette question d'ordre technique et rédactionnel une fois pour toutes, j'ajouterai que cette proposition concerne aussi les paragraphes 28, 29, 31, 38, 41, 44, 46, 48, 50 et 52, l'objectif étant d'harmoniser la présentation des dates auxquelles des activités ont été menées dans le cadre de la Conférence.

**M. Lusiński** (Pologne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, s'agissant de la séance tenue sous la présidence de l'Ambassadeur de la Chine, dont il est question ici, il s'agissait de la 1219<sup>e</sup> séance plénière et non de la 1119<sup>e</sup>, une modification qui ne pose aucun problème.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Merci. Je suis certain que le secrétariat apportera les corrections aux points qui viennent d'être mentionnés. La proposition pakistanaise est double: elle apporte des ajouts de fond, et quant à la forme, elle vise à diviser le paragraphe en un paragraphe 20 et un paragraphe 20 *bis*.

Nous examinerons cette proposition de fond lorsque nous en aurons reçu le texte par écrit. S'agissant de la proposition sur la forme, une délégation est-elle opposée à l'idée de diviser le paragraphe en deux suivant la proposition pakistanaise? Si tel n'est pas le cas, nous approuverons cette partie de la proposition.

**M. Reid** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, pour parler franchement, je commence à avoir des problèmes. S'agissant du paragraphe 20, je ne comprends toujours pas pourquoi nous devons le conserver dans son intégralité, et puisqu'il semble bien que nous nous apprêtions à le scinder en deux parties, la logique derrière cette idée m'échappe davantage encore. J'aurais tendance, pour ma part, à simplifier le tout et à supprimer complètement ce paragraphe. Il ne concerne que des éléments de fonctionnement interne, et je ne suis pas certain qu'il contribue à restaurer notre crédibilité auprès de l'Assemblée générale. Gardons donc nos affaires internes entre nous, et supprimons ce paragraphe.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je vous propose d'attendre la proposition de fond de la délégation pakistanaise et de revenir plus tard sur ce paragraphe. Même si le paragraphe est loin de répondre aux attentes, je ne souhaite vraiment pas m'en passer, car il reflète d'une manière ou d'une autre le travail accompli par l'Ambassadeur Marius Grinius et l'Ambassadeur Pedro Oyarce au cours de leur présidence respective, ainsi que les efforts entrepris, notamment, quoique de manière différente, par l'Ambassadeur Wang Qun pour stimuler le travail de fond de la Conférence. Je comprends bien que ce n'est pas dans ce but que la Conférence a été créée, mais il s'agit d'apporter à nos gouvernements la démonstration que les salaires versés aux négociateurs du désarmement sont effectivement et à tout le moins dirigés vers des échanges et que nous ne faisons pas que perdre notre temps ici l'année durant. Nous reviendrons sur le paragraphe 20, et au vu des ajouts proposés par le Pakistan, nous nous prononcerons.

Passons à la section E, intitulée «Élargissement de la composition de la Conférence». Je vous donne la parole pour débattre du paragraphe 21.

**M. Endoni** (Nigéria) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, le travail de la Conférence du désarmement est basé sur le consensus et les décisions sont censées être collectives. Jamais à la Conférence des expressions telles que «une majorité d'États» ou «certains États» ont été employées.

S'agissant du paragraphe 21, dans lequel il est indiqué que «certains États membres» ont appuyé «la désignation de», ma délégation propose le remplacement de cette expression par le membre de phrase «des propositions ont été faites concernant la désignation de», simplement pour ne pas déroger aux normes en vigueur à la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Le représentant du Nigéria a fait une proposition concernant la deuxième phrase du paragraphe 21.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, notre point de vue concernant le paragraphe 21 a trait à la troisième phrase, dans laquelle il est indiqué que «support was expressed on the part of some member States for the appointment». S'il est vrai que la délégation pakistanaise a clairement exprimé sa propre position sur ce sujet, il nous semble que, dans d'autres sections du rapport, nous n'avons pas fait état des points de vue de certains États membres, et nous croyons par conséquent que...

**Le Président** (*parle en espagnol*): Pardonnez-moi de vous interrompre. J'ai fait une erreur. En fait, je voulais parler de la proposition du Nigéria concernant la troisième phrase, et non la deuxième. J'ai tout à l'heure commis une erreur en parlant de la deuxième phrase. La proposition du Nigéria concerne bien la même phrase, c'est-à-dire la troisième phrase du paragraphe.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président, de cette précision. Donc, je crois que la troisième phrase est une phrase dont nous pouvons parfaitement nous passer dans ce paragraphe.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je demande aux États membres, y compris au Pakistan, si nous pouvons accepter le libellé de la troisième phrase du paragraphe 21 tel qu'il a été proposé par le Nigéria, et donc adopter le paragraphe ainsi modifié. Y a-t-il des objections? Puisque tel n'est pas le cas, le paragraphe 21 ainsi modifié par le Nigéria est adopté.

Passons maintenant au paragraphe 22. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à propos du paragraphe 22? Puisque tel n'est pas le cas, le paragraphe 22 est adopté.

Nous passons au paragraphe 23. Une délégation souhaite-t-elle faire des observations sur le paragraphe 23? Il est adopté.

Nous poursuivons avec la section F, intitulée «Examen de l'ordre du jour de la Conférence». Cette section ne comporte qu'un seul paragraphe, le paragraphe 24. Y a-t-il des observations concernant le paragraphe 24? Pouvons-nous l'adopter? Il est adopté.

Nous poursuivons avec le paragraphe 25, qui nous amène à la section G, consacrée à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Cette section englobe les paragraphes 26 et 27. Commençons par le paragraphe 26. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à propos de ce paragraphe? Le paragraphe 26 est adopté.

Passons au paragraphe 27. Y a-t-il des propositions concernant le paragraphe 27? Il est adopté.

Nous pouvons à présent passer à l'examen de la troisième partie du rapport, qui concerne le travail de fond accompli par la Conférence au cours de sa session de 2011 et qui renferme un certain nombre de paragraphes. Là encore, nous allons procéder paragraphe par paragraphe, en commençant par le paragraphe 28. Y a-t-il des observations concernant le paragraphe 28?

**M. Lusiński** (Pologne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je ne cherche pas à réduire le rapport de façon à ce que nous n'ayons plus de rapport du tout, mais en rendant le rapport concis et en évitant les répétitions inutiles, nous faciliterions probablement le travail de nos traducteurs et nous respecterions les recommandations que le Secrétaire général de la Conférence nous a adressées. En effet, ce serait là une autre raison pour supprimer les paragraphes 28, 29, 30 et 31, car les renseignements qu'ils renferment sont répétées dans les paragraphes 38, 41, 44, 46, 48, 50 et 52, auxquels ils appartiennent réellement. Telle est donc notre proposition; elle est assez radicale, mais notre délégation ne voit pas pourquoi nous devrions écrire exactement la même chose deux fois.

**Le Président** (*parle en espagnol*): La délégation polonaise pense que ces paragraphes se répètent dans d'autres paragraphes du document. Toutefois, je crois qu'ils apportent des informations essentielles, car ils font état d'un groupe de documents que nous avons examinés et des efforts entrepris par les divers présidents pour résoudre ces questions. Je crois personnellement que si la délégation polonaise n'insiste pas trop, je préférerais conserver ces paragraphes. J'aimerais entendre les points de vue d'autres délégations. S'il y a un souhait affirmé et un consensus pour supprimer ces paragraphes, nous pourrions le faire, mais ma délégation et moi-même préférierions les conserver si cela ne pose pas de problème particulier aux autres délégations. Ils mettent en évidence divers efforts entrepris et énumèrent l'ensemble des documents, constituant ainsi une sorte de document de référence pour de futures recherches ou pour les néophytes en désarmement, tels que moi-même, qui utilisons de telles références pour obtenir des informations sur toutes ces questions.

Y a-t-il des objections à l'idée de conserver les paragraphes malgré leur caractère répétitif? En ma qualité de Président, je vous propose de conserver ces paragraphes, et de garder à l'esprit l'argument et le point de vue de la délégation polonaise. Je crois qu'ils nous ont apporté quelque chose, notamment pour l'histoire.

Nous procéderons paragraphe par paragraphe.

**M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja** (Mexique) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, puisque vous nous avez invités à exprimer nos points de vue, je voudrais souligner que ma délégation a, à plusieurs reprises, fait part de ses préoccupations devant le fait que certaines activités de la Conférence sont décrites comme faisant partie du travail de fond alors que ce n'est pas le cas. Cela étant, je comprends ce que vous voulez dire. Nous n'avons pas besoin de spécifier dans le rapport les activités que nous avons entreprises au cours de l'année, mais ces activités ne font pas partie du travail de fond de la Conférence. Cependant, je sais qu'il est de coutume à la Conférence d'énumérer sous cette rubrique le calendrier et les activités connexes. Pour cette raison, nous ne nous y opposerons pas, mais je tiens à préciser que ma délégation est réticente à l'idée de décrire comme travail de fond les activités délibératives de la Conférence, qui sont une répétition des travaux de la Commission du désarmement des Nations Unies.

Par ailleurs, et j'en terminerai, je voudrais appeler l'attention sur le fait que le paragraphe 20 mentionne également des activités énumérées dans cette section. La délégation polonaise a souligné certaines répétitions dans les derniers paragraphes, mais ces activités sont également mentionnées au paragraphe 20, auquel nous apportons des modifications sur la base des propositions faites par les délégations.

Si nous devons énumérer ces activités quelque part et si la Conférence souhaite que ce soit dans cette section, ma délégation préférerait que les références qui figurent dans les autres sections soient supprimées, afin de ne pas donner l'impression que nous avons travaillé dans des domaines où tel ne fut pas le cas.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je voudrais vous faire une proposition. Je crois que la position de la délégation mexicaine est tout à fait compréhensible et que le secrétariat pourra facilement nous aider. D'emblée, j'ai moi-même reconnu les aspects positifs des préoccupations soulevées par la délégation polonaise.

J'ai une proposition concrète à vous faire en la matière. Je demande au secrétariat de s'efforcer de résoudre ce problème en se mettant en rapport avec la délégation mexicaine, car je sais que M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja est très expérimentée sur ces questions et qu'elle pourrait nous aider à faire en sorte de ne pas envoyer des messages erronés ou de perdre toutes les références à ces documents dans le rapport. Je crois qu'à un moment donné, le fait de rendre compte de nos échecs nous permet aussi de construire l'avenir et d'éviter de répéter les mêmes erreurs.

**M. Khelif** (Algérie): La délégation algérienne n'a pas de préférence particulière concernant le maintien ou l'élimination des paragraphes 28, 29, 30 et 31, mais souhaiterait seulement dire qu'il serait peut-être préférable, pour des raisons d'ordre et de forme, de commencer par le paragraphe 32 qui traite des débats officiels de la Conférence du désarmement; on passerait ensuite aux débats informels de sorte qu'il y aurait une certaine continuité entre les paragraphes 31 et 33 qui font état des activités menées sous la présidence chinoise.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Dans ce cas, je vous fais une proposition. Je prie la délégation mexicaine, en collaboration avec le secrétariat et avec la délégation algérienne, qui a fait une proposition, de nous aider à élaborer des propositions spécifiques pour les paragraphes en question, en prenant en considération les préoccupations soulevées par la délégation polonaise et par toute autre délégation. Je vous propose d'examiner le texte en deuxième lecture une fois qu'une proposition aura été élaborée sur la base des contributions que la délégation mexicaine apportera en collaboration avec les autres pays précités.

Nous passerons donc directement du paragraphe 28 au paragraphe 32 ou 33. Je voudrais confirmer avec la délégation mexicaine les paragraphes que nous examinons.

**M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja** (Mexique) (*parle en espagnol*): Nous parlons essentiellement des paragraphes 28, 29 et 30. Ce sont les paragraphes que je trouve redondants, car ils font référence au calendrier des consultations officielles consacrées aux divers points de l'ordre du jour. Les autres paragraphes concernent les questions administratives en rapport avec l'examen des points de l'ordre du jour en séance plénière. Toutefois, je les examinerai plus attentivement à la lumière de votre demande.

**M. Ponomarev** (Biélorus) (*parle en russe*): Nous souscrivons aux arguments de la délégation polonaise. Compte tenu de l'observation du Mexique, qui fait remarquer que dans le paragraphe 20 sont déjà cités tous les documents relatifs aux activités menées par la Conférence du désarmement, il serait judicieux de suivre la tradition et le précédent établi l'année dernière et donc de commencer l'énumération de nos travaux par les réunions officielles. D'ailleurs dans le rapport de l'année dernière, cette section commence précisément ainsi. Si nous devons décider de supprimer les paragraphes 28, 29 et 30, cette section commencerait au paragraphe 31. Nous suggérons que, à tout le moins, cette option soit examinée.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Nous avons deux propositions. La délégation algérienne a proposé de commencer la section à partir du paragraphe 32, et la délégation biélorussienne propose de la commencer à partir du paragraphe 31.

Je me demande si, en reformulant la troisième partie du document, nous ne pourrions pas réorganiser les paragraphes et commencer à partir du paragraphe 31, suivant la proposition du Biélorus.

**M. Khelif** (Algérie): Je pense que pour la section III il y a une certaine suite logique. On commence par la présidence canadienne et on arrive vers la fin à la présidence chinoise. Si on commence avec le paragraphe 31 qui traite du document CD/1907, relatif au calendrier proposé par la Chine, je ne vois pas comment on fera rapport sur les autres activités.

Nous pensons qu'il faudrait peut-être commencer par les débats officiels, ce que les délégations ont déclaré de manière officielle aux séances plénières, puis on passerait aux débats informels et on évoquerait les différentes discussions qui ont eu lieu dans le cadre des débats informels.

**Le Président** (*parle en espagnol*): J'ai besoin d'aide sur ce point. La délégation polonaise pourra peut-être m'aider.

**M. Lusiński** (Pologne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je serais très heureux de pouvoir vous aider, et il serait peut-être judicieux de supprimer les paragraphes 28, 29, 30 et 31. Le texte devrait commencer par la présidence canadienne et un nouveau paragraphe 28. Je serais très heureux de soumettre un libellé au secrétariat, et le texte pourrait se lire à peu près comme ceci: «Au cours de sa session de 2011, la Conférence a tenu une série de séances plénières consacrées à tous les points de fond de l'ordre du jour, et ces séances se sont organisées de la manière suivante» – puis une énumération – «du 5 au 17 février, cinq séances plénières conformément au calendrier provisoire proposé par l'Ambassadeur Marius Grinius, du Canada, le 25 janvier 2011», puis «du 24 février au 17 mars, cinq séances plénières conformément au calendrier provisoire». Puis nous pourrions insérer une référence au document de travail CD/WP.564, puis préciser les dates exactes, dont je ne me souviens pas en ce moment – «La Conférence a tenu neuf séances officielles consacrées à tous les points de fond de l'ordre du jour, conformément au calendrier contenu dans le document CD/WP.1907.». Ensuite, le paragraphe 31 s'insérerait à merveille dans l'enchaînement chronologique du déroulement de nos activités.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation tient à faire savoir que nous préférons votre précédente proposition, c'est-à-dire celle qui consistait à ne pas modifier ces paragraphes, car la discussion risque de se prolonger indéfiniment. Toutefois, voyant que nos débats se concentrent sur les paragraphes 28, 29, 30 et 31, une des différences entre ces paragraphes et le paragraphe 20, dont il a été question, tient au fait que ces paragraphes relatent le processus de façon beaucoup plus détaillée. Si nous commençons à chercher un autre libellé, nous finirons avec quelque chose de semblable.

Toutefois, nous pensons que dans l'idéal, les paragraphes 30 et 31 devraient être fusionnés. Le paragraphe 31 pourrait être intégré à l'actuel paragraphe 30. Pour nous, cela pourrait se faire en commençant le paragraphe par «conformément au calendrier des séances officielles contenu dans le document CD/1907, adopté au cours de la présidence de l'Ambassadeur Wang Qun, de la Chine». Le paragraphe pourrait commencer par «la Conférence du désarmement a examiné les points 1 et 2 de l'ordre du jour», et cette partie pourrait être déplacée dans la première phrase du paragraphe 30. Nous pourrions ainsi fusionner ces deux paragraphes.

Nous estimons également qu'au paragraphe 29, là où il est question du document CD/WP.564, nous devrions insérer le libellé proposé par l'Ambassadeur Pedro Oyarce, du Chili, le 22 février 2011, et lorsqu'il est question du document CD/1907, nous pourrions indiquer immédiatement après «adopté au cours de la présidence de l'Ambassadeur Wang Qun, de la Chine». Une telle précision devrait être insérée aux paragraphes 38, 41, 44, 46, 48, 50 et 52, afin de donner de la cohérence au rapport.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Merci. Je vous fais la proposition suivante: s'agissant des paragraphes 28, 29 et 30, je maintiens la mission originale confiée à la délégation mexicaine. Maintenant, nous avons une proposition du Pakistan concernant les paragraphes 30 et 31, proposition que le Mexique devrait, je crois, garder à l'esprit. Quoiqu'il en soit, nous attendrons l'examen en deuxième lecture pour nous faire une idée plus précise de la façon de traiter les paragraphes 28 à 31.

Étant donné que nous n'avons pas examiné le texte du paragraphe 31, je vous donne la parole pour des commentaires à ce sujet, au-delà de ce qui a été dit par la délégation pakistanaise. Une délégation souhaite-t-elle intervenir sur le contenu du paragraphe 31? Puisque tel n'est pas le cas, nous passons au paragraphe 32. L'Algérie a fait une proposition dans ce contexte, et j'invite la délégation à nous redonner lecture de sa proposition.

**M. Khelif** (Algérie): La délégation algérienne a proposé de mettre ce paragraphe 32 au début de la section III. Ainsi, on commencerait par les débats officiels sur les différents points de l'ordre du jour, puis on passerait aux débats informels.

**Le Président** (*parle en espagnol*): La délégation algérienne a proposé de commencer la section par une référence à l'examen de ces thèmes qui a eu lieu lors des débats généraux, puis de poursuivre avec les séances officielles. Je trouve cette proposition assez logique. Y a-t-il des objections à l'idée de procéder de la sorte, c'est-à-dire de placer le paragraphe 32 au début de la troisième partie, avant le paragraphe 28? Si ce n'est pas le cas, le déplacement du paragraphe 32 est adopté. S'agissant de son contenu, je n'ai vu aucune objection, donc il est aussi adopté.

Pour en venir au paragraphe 33, je vois qu'il n'y a pas de commentaires.

**M. Mantels** (Secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je suis désolé, mais le paragraphe 33 est incomplet. La dernière phrase devrait s'achever par l'expression «the work done by these coordinators during the informal meetings». Je vous prie de m'excuser de cette omission.

**Le Président** (*parle en espagnol*): J'espère que les délégations ont pris note de cette précision apportée par le secrétariat.

**M. Khelif** (Algérie): Merci Monsieur le Président. Pour mettre en harmonie le paragraphe 33 avec le document CD/1907, nous proposons le libellé suivant en anglais:

(*L'orateur poursuit en anglais*)

«On ... 2011 the President of the Conference, Ambassador of ...» – puis nous compléteront – «addressed a letter to the Conference» – et poursuivront avec le paragraphe.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Devons-nous attendre le texte écrit ou les délégations sont-elles prêtes à prendre une décision sur la proposition algérienne? Je crois que nous pourrions le faire très rapidement. Une délégation a-t-elle des objections au nouveau libellé proposé par l'Algérie? Puisque tel n'est pas le cas, le paragraphe est adopté dans la forme proposée par l'Algérie.

Passons au paragraphe 34. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à propos de ce paragraphe? Puisque tel n'est pas le cas, il est adopté.

Nous passons au paragraphe 35. Puisqu'il n'y a pas de commentaires, il est adopté.

Passons à présent à la première section de la troisième partie du rapport, et plus particulièrement à l'alinéa *a* du paragraphe 36. Est-il des observations sur le paragraphe 36? Puisque tel n'est pas le cas, il est adopté.

Venons-en au paragraphe 37.

**M<sup>me</sup> Fogante** (Argentine) (*parle en espagnol*): L'Argentine et le Brésil ont soumis à la Conférence un document daté du 15 août et portant la cote CD/1916. Nous souhaiterions qu'il soit mentionné dans ce paragraphe à l'alinéa *h*, sachant que tous les documents mentionnés à cet alinéa seront à nouveau mentionnés au paragraphe 40.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Merci beaucoup. Votre observation est pertinente. Le secrétariat devra actualiser ce paragraphe pour refléter comme il se doit l'ensemble des documents qui ont été soumis. Nous pouvons adopter ce paragraphe en y incluant l'insertion proposée par l'Argentine et toute modification qui viendrait à être proposée de façon à refléter les travaux accomplis par la Conférence sur la base des documents officiels dont elle a été saisie.

Le paragraphe 37 est adopté. Passons au paragraphe 38.

**M. Suda** (Japon) (*parle en anglais*): S'agissant du paragraphe 37, ma demande est de même nature que celle de la représentante de l'Argentine. La délégation a soumis le rapport de la réunion parallèle organisée conjointement par le Japon et l'Australie, sous la forme d'une note verbale du 30 août. J'espère donc que vous envisagerez d'insérer une référence à ce document dans le même paragraphe.

Nous avons aussi la même demande que la représentante de l'Argentine au sujet du paragraphe 40.

**Le Président** (*parle en espagnol*): J'espère que le secrétariat a pris note de tout cela.

**M. Endoni** (Nigéria) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au nom du Groupe des 21, je voudrais simplement préciser que nous allons distribuer quatre documents. Puisque nous évoquons la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, nous allons distribuer un document consacré au désarmement nucléaire, en demandant qu'il soit dûment consigné dans le rapport.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Merci. Nous espérons que vous le soumettrez suffisamment rapidement pour qu'une cote puisse lui être attribuée en temps voulu et qu'il puisse être mentionné dans le rapport.

**M. Wilson** (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, mon intervention va dans le même sens, et je vous remercie des garanties que vous avez données pour que les documents soumis ces jours-ci soient aussi mentionnés dans le rapport.

Dans un simple souci de transparence, je voulais signaler que l'Australie a soumis ce matin au secrétariat de la Conférence un document qui reprend la déclaration que l'Ambassadeur Woolcott a faite ce matin, et nous avons demandé à ce que ce document soit aussi mentionné dans le rapport, aux paragraphes 30, 37 et 40.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Merci. Une autre délégation souhaite-t-elle apporter des précisions ou nous informer de son intention de soumettre un document? Il va sans dire que tout document qui sera soumis dans les délais prévus figurera dans le rapport.

Ce paragraphe est donc adopté, et nous passons au paragraphe 38, sur lequel nous nous étions arrêtés avant que les précisions pertinentes relatives au paragraphe 37 soient apportées. Une délégation souhaite-t-elle faire des observations concernant le paragraphe 38? Puisque tel n'est pas le cas, le paragraphe est adopté.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous voulions simplement réitérer l'observation que nous avons faite tout à l'heure concernant certains paragraphes du rapport, à savoir, d'abord, les paragraphes 38 à 41, puis les paragraphes 44, 46, 48, 50 et 52. Nous croyons que l'Ambassadeur Pedro Oyarce doit être cité dans le contexte du document CD/WP.564 et que l'Ambassadeur doit l'être également en relation avec le document CD/1907. Nous soumettrons nos observations par écrit au secrétariat.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Merci. Nous insérerons le texte proposé une fois que nous l'aurons reçu par écrit. Je n'ai pas pu noter tous les paragraphes auxquels vous vous êtes référé, mais quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas adopter le paragraphe 38 tant que nous n'avons pas examiné votre proposition. Le laissons-nous de côté? Je sais que vous avez parlé du paragraphe 41, mais je vous demande de bien vouloir me le rappeler lorsque nous y arriverons, et aussi pour tous les paragraphes pour lesquels vous avez proposé un autre libellé.

Laissons de côté le paragraphe 38 et attendons le moment venu pour examiner le texte proposé par le Pakistan. Passons à la section B, intitulée «Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées», paragraphe 39.

**M. Lusiński** (Pologne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, veuillez m'excuser de prendre la parole une nouvelle fois pour un problème de même nature. Puisque nous venons d'accepter les paragraphes 36 à 38, il suffirait de regrouper la section «Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées» avec la section précédente, à savoir «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmements nucléaires». Cela nous permettrait de nous débarrasser des répétitions en supprimant les paragraphes 39 à 41. L'intitulé pourrait être modifié de la façon que je viens d'indiquer, et seules quelques modifications mineures devraient être apportées, consistant notamment à remplacer, en tant que de besoin, l'expression «point de l'ordre du jour» par l'expression «points de l'ordre du jour». Les efforts que nous avons faits pour débattre de l'ensemble des questions seraient ainsi reflétés, et nous n'aurons pas besoin de répéter les paragraphes. J'espère que cela vous semblera raisonnable.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Votre proposition pose un grand nombre de problèmes, car elle modifie la structure du rapport de l'année dernière. Je suis un expert des droits de l'homme, et dans les droits de l'homme, nous parlons de «répétitions nécessaires et inutiles».

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Je crois que dans ce cas, il s'agit d'une répétition nécessaire, qui prend en compte la pratique et la structure du rapport adopté l'année dernière. Je regrette de dire que je ne puis accepter votre proposition, mais je vous remercie, et votre document a été pris en compte.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole?

**M. Khelif** (Algérie): Monsieur le Président, je voudrais traiter du paragraphe 40, si vous le permettez.

**Le Président** (*parle en espagnol*): J'invite le représentant de l'Algérie à patienter un moment, car nous n'avons pas terminé avec le paragraphe 39. La délégation polonaise a proposé un texte, mais ma délégation s'y oppose, notamment parce qu'il pose le problème de la modification de la structure du rapport de l'année dernière. Nous prenons bonne note de la proposition relative à l'alinéa e, qui ne fait pas encore consensus.

Avant de passer au paragraphe 40, une délégation souhaite-t-elle faire des observations sur le paragraphe 39? Puis-je considérer que ce paragraphe est adopté? Il est adopté. Poursuivons avec le paragraphe 40.

**M. Khelif** (Algérie): Le paragraphe 40 mentionne les documents de travail traitant du point 2 de l'ordre du jour intitulé «Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées» qui ont été soumis à la Conférence du désarmement. On y reprend en fait tous les documents déjà mentionnés dans la section A relative au point 1 de l'ordre du jour intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire». Notre souci n'est pas dû à la répétition mais au fait que ces documents traitent de manière globale du désarmement nucléaire et non de la prévention de la guerre nucléaire. Le paragraphe 40 ne nous semble pas la place idéale pour les mentionner et nous suggérons tout simplement de les y supprimer dans la mesure où ils sont déjà mentionnés dans la section A.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Merci. D'abord, il semble que les documents présentés au paragraphe 37 de la section A sont les mêmes que ceux qui sont mentionnés au paragraphe 40. Je voudrais demander au secrétariat quelle est la pratique en ce domaine. Puisque le thème est réparti entre les sections A, B, etc., et que les documents ont trait à l'ensemble des sous-rubriques, je présume que c'est pour cette raison que le secrétariat les a répétées, car il concerne chacune des sous-sections et pas uniquement la section A, mais aussi la section B et toutes les sections qui traitent du désarmement nucléaire, comme vous venez de l'indiquer. Toutefois, la section A est peut-être la plus générale, car elle concerne

certain aspects de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, alors que la section B traite de la prévention d'une guerre nucléaire. Ma délégation n'aurait aucun problème avec cela. Je préférerais entendre l'opinion du secrétariat et celle des autres délégations concernant la pratique en la matière. La délégation algérienne a proposé de n'énumérer les documents qu'à l'alinéa *a*, qui est le plus général, et de supprimer le paragraphe 40, qui répète la liste des documents déjà énumérée au paragraphe 37.

**M. Wilson** (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention ce que mon collègue algérien a dit. Je voulais simplement souligner qu'au moins deux des documents mentionnés au paragraphe 40, les documents CD/1906 et CD/1909, ont été soumis sous forme de note verbale au secrétariat avec référence aux points 1 et 2 de l'ordre du jour, et que les références à ces deux points sont contenues dans les notes verbales et dans les documents eux-mêmes. Tel est également le cas du document que l'Australie a soumis au secrétariat de la Conférence ce matin.

**Le Président** (*parle en espagnol*): La délégation australienne a aidé le secrétariat et moi-même à comprendre qu'en raison de la nature officielle de ce processus et par respect envers les souhaits des États qui ont soumis des documents, nous devons reproduire la liste dans les deux sections. Pour cette raison, nous conserverons les paragraphes en l'état pour permettre aux souhaits des États qui, en soumettant leurs documents, ont demandé à ce qu'ils soient associés avec les deux sous-rubriques.

**M. Khelif** (Algérie): Monsieur le Président, je voudrais juste apporter une précision. Nous respectons totalement la volonté qu'ont des États de soumettre des documents dans la rubrique qu'ils veulent, mais nous voudrions préciser que le paragraphe 40 indique que les documents qui y sont mentionnés traitent du point 2 de l'ordre du jour, c'est-à-dire la prévention de la guerre nucléaire et les questions qui y sont liées, alors que ces documents et d'autres qui ont été mentionnés verbalement traitent soit du désarmement nucléaire, soit du traité sur les matières fissiles, sachant que ce traité a toujours été examiné au titre du point 1 de l'ordre du jour.

Nous sommes devant un amalgame. Pourquoi? Parce que, depuis 2006, on a commencé à combiner les discussions informelles sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, pour des raisons d'ordre pratique, on fait l'amalgame entre cette décision pragmatique prise pour avoir des débats équilibrés et la structure de l'ordre du jour et du rapport annuel.

Nous pensons que ce souci de tenir des discussions sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour est pris en compte au paragraphe 41, qui indique qu'il y a eu des discussions sur les points 1 et 2 avec l'accent mis soit sur le désarmement soit sur le traité relatif aux matières fissiles mais, pour ce qui est des documents, nous pensons qu'ils doivent figurer sous le point auquel ils font référence, sous le point dont ils traitent.

Nous pensons que la question du traité relatif aux matières fissiles relève du désarmement nucléaire et que les documents qui sont mentionnés à ce sujet doivent être indiqués sous le point 1 de l'ordre du jour, c'est-à-dire le désarmement nucléaire.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je vais donner la parole au secrétariat. Je fais peut-être erreur, mais j'ai le sentiment que les États membres demandent au secrétariat de distribuer un document, puis, alors qu'ils adressent leur demande, spécifient sous quel point de l'ordre du jour ils souhaitent que ce document soit distribué. À ce stade, ni le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, lorsque le document porte sur les travaux de l'Assemblée générale, ni le secrétariat de la Conférence du désarmement, ne peuvent se prononcer sur le contenu de la demande d'un État. Nous ne pouvons que refléter le contenu de la demande, et c'est ce que le rapport tente de faire de façon factuelle. Je ne crois pas que nous puissions juger de la pertinence de tel ou tel document, car nous n'exprimons pas l'avis de la Conférence; au contraire, nous produisons un décompte des documents tels qu'ils ont été soumis et distribués au titre des points de l'ordre du jour retenus par les États

membres. Je ne voudrais pas avoir le dernier mot sur cette question. Je donne la parole au secrétariat, qui va nous apporter des éclaircissements sur ce point.

**M. Mantels** (Secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, du point de vue du secrétariat, je ne peux qu'être d'accord avec ce que vous venez de dire. Le secrétariat ne prend pas position en ce qui concerne le point de l'ordre du jour auquel un document doit être assigné. J'admets toutefois que ce qu'a dit le représentant de l'Australie est exact, à savoir qu'il a été demandé à ce que ces documents soient insérés sous les points 1 et 2 de l'ordre du jour. Lorsqu'il a été établi ce rapport, le secrétariat a suivi le précédent créé l'année dernière, lorsque des documents identiques avaient été répétés au titre des points 1 et 2 de l'ordre du jour.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je demande à la délégation algérienne si cette précision est suffisante. Si tel est le cas, je préfère que nous passions à l'adoption du paragraphe. Dans le cas contraire, nous laisserons le paragraphe de côté en attendant.

**M. Khelif** (Algérie): La délégation algérienne respecte, comme elle l'a dit tout à l'heure, la volonté des États quant au cadre dans lequel ils souhaitent voir ces documents figurer, mais je tiens à dire, premièrement, qu'il y a un ordre du jour que nous avons accepté au début de l'année et c'est cet ordre du jour qui doit normalement régir nos travaux. Deuxièmement, pour régler ce problème, on pourra peut-être – mais je ne maîtrise pas moi-même assez l'anglais pour le faire – travailler sur le paragraphe 40 et trouver un libellé pour remplacer «dealing with this agenda item».

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je vous propose de laisser ce paragraphe de côté en attendant d'éclaircir la situation. Nous devons essayer de travailler sur l'intitulé, car la liste a été établie sur la base des souhaits exprimés par les États membres lors de la soumission de leurs documents officiels.

**M. Reid** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, si vous me le permettez, s'agissant des paragraphes 37 et 40, nous allons faire la même chose que nos collègues, à la fois au titre de la «prévention de la guerre» et du point précédent de l'ordre du jour, intitulé «Cessation d'une course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire». Nous soumettrons les observations faites par l'Ambassadrice Kennedy au nom du Royaume-Uni, de la Fédération de Russie, de la République populaire de Chine et de la République française, au titre de ces deux points de l'ordre du jour et dans le prolongement de notre précédent rapport sur la réunion tenue à Paris le 30 juillet. Je voulais juste vous indiquer qu'un autre document est encore à venir.

En deuxième lieu, je crois, sans pour autant vous proposer d'en débattre maintenant, que si la Conférence se réunit à nouveau fin janvier (et c'est à espérer) et aborde la question de son ordre du jour, nous devons nous rappeler l'absurdité contre laquelle nous luttons actuellement. En fait, l'ordre du jour actuel est totalement antédiluvien. Il convient d'en rediscuter de façon à rendre ce processus automatique au début de chaque année. Nous pourrions peut-être éclaircir la situation pour nos successeurs et, pour ainsi dire, dépeussier tout cela lors de la session de 2012.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Pour répéter ce qui vient d'être dit, nous reviendrons sur ce paragraphe pour préciser les doutes et, bien entendu, nous enregistrerons tous les documents que les États membres de la Conférence soumettront entre-temps. Dans l'état actuel des choses, plusieurs délégations ont indiqué qu'elle soumettrait leur proposition en tant que documents officiels de la Conférence. Nous passons au paragraphe 41.

Je crois que le Pakistan avait dit quelque chose à propos du paragraphe 41. En tout état de cause, je ne passerai pas à l'adoption de ce paragraphe. À part la proposition pakistanaise, une autre délégation souhaite-t-elle faire des observations sur le contenu du paragraphe 41? Nous attendrons la proposition écrite du Pakistan pour décider d'adopter ou non ce paragraphe. Je passe à la section C, intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace» et j'ouvre la discussion sur le paragraphe 42. Ce paragraphe faisait-il partie des paragraphes mentionnés par le Pakistan? Apparemment, non.

**M. Endoni** (Nigéria) (*parle en anglais*): Je voulais simplement signaler que le Groupe des 21 distribuera un document de travail sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et, dans un souci de gain de temps, je prends un peu d'avance pour vous signaler que nous ferons de même en ce qui concerne la question des garanties de sécurité négatives et le programme global de désarmement.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Merci. Y a-t-il d'autres observations concernant le paragraphe 42? Je crois que votre préférence en faveur d'un document officiel serait mieux placée au paragraphe 43. Pouvons-nous adopter le paragraphe 42 dans sa forme actuelle? S'agissant du paragraphe 43, la délégation nigériane a d'ores et déjà annoncé qu'elle soumettrait un document sur cette question au nom du Groupe des 21. Une délégation souhaite-t-elle intervenir en rapport avec le paragraphe 43?

**M. Combrink** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'introduction et sur la base de la discussion que nous venons d'entendre, nous pourrions proposer un libellé susceptible d'être utilisé de façon systématique dans l'introduction du paragraphe 40 ainsi que du paragraphe 37. Ce texte pourrait être le suivant: «Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour:». Il ne resterait alors plus qu'à faire en sorte que les documents qui ont été soumis l'ont effectivement été au titre de ces points de l'ordre du jour. Je crois que cela pourrait peut-être résoudre notre problème.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je crois que la proposition de l'Afrique du Sud est particulièrement pertinente. Nous l'examinerons en deuxième lecture, dans le contexte des paragraphes 37, 40 et 43, ainsi que de tous les autres paragraphes qui font référence à la liste des documents officiels soumis par les États membres au titre des différentes rubriques. Nous remercions l'Afrique du Sud de sa proposition. Le secrétariat en a pris bonne note.

Y a-t-il d'autres observations concernant le paragraphe 43? Il ne nous reste plus beaucoup de temps, et je voudrais terminer l'examen en première lecture. Nous ne prendrons donc pas de décision concernant la proposition sud-africaine. Elle me paraît très utile, et nous y reviendrons donc ultérieurement.

S'agissant du paragraphe 43, je laisserai les intitulés pour un examen ultérieur, au même titre que pour les paragraphes précédemment mentionnés.

Y a-t-il d'autres observations concernant le paragraphe 44?

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ce paragraphe figure parmi les paragraphes que j'ai mentionnés dans notre précédente intervention.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Nous laisserons le paragraphe 44 de côté en attendant de recevoir la proposition pakistanaise. Passons à la section D, intitulée «Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes», et prenons le paragraphe 45. Y a-t-il des propositions concernant ce paragraphe? Puisque tel n'est pas le cas, il est adopté.

Passons au paragraphe 46.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, s'agissant du paragraphe 46, nous éprouvons la même préoccupation que lors de notre précédente intervention. Nous tenons également à souligner que dans le cas où de nouveaux documents seraient soumis au titre de ce point de l'ordre du jour, ils pourraient être mentionnés de la même façon que dans les paragraphes 40 et 43.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Laissons le paragraphe 46 de côté, en attendant la proposition pakistanaise, et passons au paragraphe 47, toujours à la section B. Y a-t-il des observations concernant le paragraphe 47? Il est adopté.

Passons au paragraphe 48.

**M. Ponomarev** (Biélorus) (*parle en russe*): J'ai un libellé à proposer pour le paragraphe 48 et, dans le même ordre d'idées, pour les paragraphes 50 et 52. Il nous a semblé judicieux de faire correspondre le texte du paragraphe 48 avec l'intitulé de la section. Bien entendu, nous comprenons qu'au cours de la présente session, nous nous sommes efforcés d'examiner de façon combinée les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour, mais la pratique en vigueur, qui consistait à faire référence à chaque point de l'ordre du jour dans une section séparée, nous a semblé justifier une révision.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Je vais vous donner lecture de notre proposition en anglais:

«Paragraphe 48. Conformément au calendrier des séances officielles proposées par l'Ambassadeur Marius Grinius, du Canada, le point 5 de l'ordre du jour, intitulé "Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques", a été examiné en séance plénière le 17 février 2011 (CD/PV.1206). Conformément au calendrier provisoire figurant dans le document CD/W.564, le point 5 de l'ordre du jour a été examiné en séance plénière le 17 mars 2011 (CD/PV.1216). Conformément au document CD/1907, le point 5 de l'ordre du jour a été examiné en séance plénière officielle le 25 mai 2011, sous la présidence de l'Ambassadeur Mikhail Khvostov, du Biélorus.»

(*L'orateur reprend en russe*)

Veillez accepter mes excuses pour avoir anticipé l'examen de paragraphes qui sont situés plus loin dans le texte. Nous avons déjà préparé un texte pour les paragraphes 50 et 52, de façon à faire correspondre les différents intitulés de section.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Merci. Le libellé serait-il le même pour les paragraphes 48, 50 et 52, ou sera-t-il différent pour chaque paragraphe?

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Proposez-vous le même texte pour les paragraphes 48, 50 et 52?

**M. Ponomarev** (Biélorus) (*parle en russe*): Ils sont pratiquement identiques, et le texte de ces paragraphes suivait la même logique. Nous croyons par conséquent qu'il n'est pas judicieux de faire état des points 6 et 7 de l'ordre du jour dans la section E de la troisième partie, intitulée «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive». De même, dans la section F, dans la troisième partie du rapport, qui traite du point 6 de l'ordre du jour, il est inutile de mentionner les points 5 et 7. Il en va de même en ce qui concerne la section G, dans la troisième partie, intitulée «Transparence dans le domaine des armements», qui est l'endroit approprié pour faire état des discussions menées au titre du point 7 de l'ordre du jour, lequel porte sur le même sujet.

**Le Président** (*parle en espagnol*): J'invite la délégation biélorussienne à soumettre sa proposition par écrit au secrétariat pour nous permettre de l'examiner en deuxième lecture. Je sais déjà que nous n'adopterons pas les paragraphes 48, 50 et 52, car il y aura de nouveaux libellés. Une autre délégation souhaite-t-elle faire des observations concernant le paragraphe 48?

**M. Mantels** (Secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je crains de devoir revenir sur les paragraphes 44 et 46 et sur la remarque de notre collègue nigérian. Le document de travail qu'il a indiqué soumettre prochainement au secrétariat n'est autre que la déclaration qui a été lue, et, conformément au Règlement intérieur de la Conférence, nous ne pouvons pas reproduire en tant que document de la Conférence une déclaration qui a été lue et qui figure dans les comptes rendus des séances, sauf erreur de ma part.

**M. Endoni** (Nigéria) (*parle en anglais*): Ma délégation s'apprête à distribuer un document de travail qui est différent de la déclaration faite au nom du Groupe des 21. C'est un document de travail qui émane du Groupe et non un document dont j'aurais donné lecture.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Il suffit de modifier le temps du verbe ou les noms. J'invite le Groupe des 21 à faire preuve de sagesse et à aider le secrétariat à respecter le Règlement intérieur en apportant des changements de fond au document de façon qu'il ne soit pas exactement le même que celui que vous avez lu en séance, et le secrétariat pourra faire correctement son travail.

**M. Khelif** (Algérie): La délégation algérienne vient d'entendre les explications données par le secrétariat, mais nous constatons que le document CD/1911 comporte lui aussi le texte d'une déclaration qui a été faite par un certain nombre de délégations ici à la Conférence, et pourtant il a été reflété comme document officiel. Nous pensons que le même traitement devrait être réservé au Groupe des 21.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je crois que nous devons tous être raisonnables. Par exemple, aujourd'hui encore, l'Ambassadeur Woolcott nous a communiqué des informations et nous a dit que sa délégation soumettrait un document. Je suis certain que la délégation australienne fera preuve de discernement et qu'elle s'abstiendra de soumettre le discours, et qu'elle le modifiera de façon à donner un nouveau format au document. Tout ce que je demande au Groupe des 21, c'est de faire la même chose pour aider le secrétariat à respecter le Règlement intérieur existant et éviter de ne faire aucun cas des méthodes de travail de la Conférence. Je suis certain que le Groupe des 21 est suffisamment habile pour faire ce travail, et nous saluons cette déclaration. Je m'excuse auprès de la délégation australienne de l'avoir prise comme exemple, mais je sais qu'elle fera du bon travail.

**M. Wilson** (Australie) (*parle en anglais*): Je prends brièvement la parole pour vous rassurer sur le fait que nous avons tout fait pour que le document qui a été soumis avant la séance plénière de ce matin soit conforme au Règlement intérieur.

**Le Président** (*parle en espagnol*): La délégation australienne est décidément de plus en plus habile. Elle a d'abord soumis le document, puis en a donné lecture.

Passons au paragraphe 49. Y a-t-il des observations concernant le paragraphe 49? Pouvons-nous considérer qu'il est adopté? Il est adopté.

Nous ne pouvons pas adopter le paragraphe 50 pour le moment. Nous avons déjà la proposition biélorussienne. Je donne la parole aux délégations qui souhaiteraient s'exprimer à propos du paragraphe 50.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous avons noté que vous aviez différé une décision concernant les paragraphes 48, 50 et 52, et en dépit du libellé proposé par la délégation biélorussienne, nous avons des observations similaires à faire concernant ces trois paragraphes.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Passons au paragraphe 51. Y a-t-il des observations? Pouvons-nous considérer que ce paragraphe est adopté? Il est adopté. Passons au paragraphe 52. Nous avons déjà pris note des observations concernant ce paragraphe. Je donne la parole au représentant de la Pologne, qui pourra également commenter le paragraphe 51, s'il le souhaite. Nous l'avons déjà adopté, mais j'ai peut-être fait preuve d'un excès de précipitation qui ne lui a pas laissé le temps de s'exprimer.

**M. Lusiński** (Pologne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, vous avez parfaitement anticipé mes remarques au sujet des paragraphes 51 et 52, mais aussi des paragraphes 49 et 50, car nous devrions éviter de répéter le même libellé plusieurs fois. J'espère que le secrétariat trouvera un autre moyen de refléter notre attachement au format traditionnel des rapports et de donner satisfaction à tous les pays qui contribuent aux différents aspects du débat. Je crains que la lecture d'un document comportant de nombreuses répétitions n'aide pas l'Assemblée générale à se faire une idée plus précise de ce que nous faisons à la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en espagnol*): J'envisageais de me rendre prochainement à New York pour présenter le rapport. S'il vous plaît, laissez-moi du texte à présenter, sans quoi on va me demander pourquoi je suis venu. Si cela peut aider la Pologne, nous pouvons ajouter le paragraphe 51 à la liste des paragraphes que nous avons laissés de côté, et aussi le paragraphe 52. Laissons le paragraphe 51 de côté et nous l'examinerons en même temps que le paragraphe 52.

Passons au paragraphe 52. Y a-t-il des commentaires?

Compte tenu du peu de temps qu'il nous reste, je vous propose de garder la suite des paragraphes pour notre examen en deuxième lecture. J'invite toutes les délégations à faire un effort supplémentaire pour soumettre par écrit toutes les propositions qu'elles souhaitent soumettre et qu'elles ont formulées en séance. Je peux aussi être souple et intégrer toutes les propositions qui n'auraient pas pu être présentées ici aujourd'hui. Nous avons besoin des propositions par écrit pour pouvoir avancer aussi rapidement que possible lors de notre prochaine séance. Je vous propose de programmer notre prochaine séance pour lundi, à 10 heures. Je demande au secrétariat, si possible, de préparer une version officielle du document intégrant l'ensemble des propositions faites aujourd'hui. Puisqu'il s'agit d'un document officiel, il va sans dire qu'il ne sera disponible qu'en anglais. Je demande à toutes les délégations d'être suffisamment flexibles pour travailler en anglais au cours de notre deuxième cycle de débats sur les propositions. Si nécessaire, nous ferons tous un effort, moi-même compris. Nous parlerons cette merveilleuse langue qu'est l'anglais pour pouvoir progresser. Je vous invite à être présents lundi à 10 heures et prie le secrétariat de préparer, avec l'efficacité dont il a toujours fait preuve à notre égard, une version révisée du rapport intégrant les propositions et les modifications soumises en anglais. Ce document sera un document évolutif destiné à faciliter notre travail et à nous permettre de l'achever dans le temps qui nous est imparti, ce qui, je crois, est l'objectif principal. Je remercie toutes les délégations de leur participation active et j'espère que nous continuerons à travailler dans le même esprit de coopération lundi.

**M. Reid** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Si je peux me permettre de prendre la parole, Monsieur le Président, nous pourrions peut-être nous réunir un peu plus tard. Lundi est jour férié aux États-Unis, et nous avons déjà prévu une série d'événements. C'est un jour férié fédéral. Cela ne veut pas dire que nous serions absents lundi, mais je me demandais si nous ne pourrions pas réclamer l'indulgence de nos collègues pour voir s'il ne

serait pas possible de nous en tenir au mardi traditionnel pour nos séances plénières. C'est juste une demande, et je serai très heureux de vous expliquer comment faire une demande de visa et la soumettre à l'attention de nos autorités à Berne. Nous voulons faciliter ce processus par tous les moyens.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Cela ne me pose aucun problème. Je vérifie mon agenda, car je suis Ambassadeur pour le désarmement, les droits de l'homme et bien d'autres questions.

Une délégation est-elle opposée à ce que nous nous réunissions mardi à 10 heures au lieu de lundi à 10 heures? Je crois que nous pouvons répondre favorablement à la demande des États-Unis d'Amérique et reporter la prochaine séance à mardi, 10 heures. Nous déciderons de la façon de procéder en fonction du temps dont nous disposerons.

*La 1236<sup>e</sup> séance plénière est levée.*

*La séance est levée à 17 h 55.*